VOLUME V. WINNIPEG, MERCREDI, 5 SEPTEMBRE 1917 NUMERO 17

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"

ABONNEMENTS:

Canada et Etats-Unis - - - - - $1.50

Union Postale - - - - - $2.00

LA LIBERTÉ

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par WEST CANADA PUB. CO. LTD.

619 Ave McDermot

Téléphones - - - Garry 4264-4265

COLONISONS

Le Petit Canadien, organe officiel de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, contient les lignes suivantes à l'adresse du Comité de Colonisation de la Saint-Jean-Baptiste:

"Après l'Abitibi et le Témiscamingue québecois, nous verrons "**la campagne manitobaine,** puis nous filerons vers le Témiscouata, "la Métapédia et Restigouche jusqu'à Moncton."

"**Nous verrons la campagne manitobaine ...**"

Voilà des mots qui nous arrivent comme un parfum de chez nous. On met la campagne manitobaine dans l'énumération des champs d'activité qui s'ouvre devant les énergiques initiatives de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Un peu loin du centre, messieurs, sans doute, mais combien de solides avantages en retour. D'ailleurs, puisque l'Abitibi et le Témiscouata sont les premiers champs qui vont occuper les nôtres en quête d'une nouvelle province de Québec à former, nous leur disons: prenez une carte du Transcontinental canadien et vous verrez que le territoire de l'Abitibi et du Témiscamingue s'en vient toucher le diocèse de Saint-Boniface, à peu près vers Graham, où se trouve déjà un vaillant petit prêtre qui s'occupe à développer cette partie du pays sous la direction de Mgr de Saint-Boniface.

Faites, messieurs, venez nous voir et vous redirez sans doute ce que nous disait un bon religieux qui vient de nous quitter après un séjour de trois semaines au milieu de nous:

"Je n'aurais jamais cru que vous fussiez si bien organisés et "que vos groupes fussent aussi compacts. On se dirait dans la "province de Québec quand on visite le sud du Manitoba."

Eh! oui; puis, vous savez, nous ne sommes pas prêts à nous coucher pour laisser entonner le "Libera" sur les destinées de la race française, pas plus au Manitoba que dans l'Ouest canadien.

Venez nous voir en ce mois de septembre pour avoir une véritable idée des belles moissons et des gras troupeaux de bétail, assurance du présent et promesse d'avenir.

Colonisez l'Abitibi et le Témiscamingue, nous en sommes; ce sont les arrières-postes de Québec et les avant-postes du Manitoba. Et si parfois vos colons hésitent devant les grands bois, poussez un peu plus loin dans l'Ouest, et vous frapperez les plaines du Manitoba.

Votre programme est le nôtre, donnons-nous la main en étendant le bras à travers le Nord de l'Ontario qui déjà se remplit comme par enchantement.

Toutes les vagues de jaunisme ne nous empêcheront jamais d'avancer dans ces régions; si la difficulté d'organisation civile et surtout religieuse ne nous vient pas d'ailleurs, nous nous moquerons des jaunes et de leurs semblables pour le bien de la patrie canadienne et les intérêts bien entendus de notre mère, la Sainte Eglise.

Il n'avait qu'un capital de $200

Voici un bel exemple de succès au Manitoba. Nous voulons parler du cas de M. Louis Malo, premier colon de la paroisse à laquelle il donna son nom. Voici le récit que notre collaboratrice "Malouine" fait du succès de M. Malo.

M. Louis Malo arriva seul au pays, au printemps de 1876, ayant pour partage la somme de $200. Il alla fixer sa tente à la Rivière aux Prunes, mais il n'y fit pas chaud [illegible] et à l'automne, lorsque sa famille vint le rejoindre, il lui restait environ $1. C'était aussi la somme que possédait Mme Malo à son arrivée, de sorte qu'ils commencèrent l'hivernement avec $2.

Inutile de vous dire que le pain blanc manqua quelquefois pendant l'hiver. Voyant qu'ils ne pouvaient réussir dans cet endroit, l'automne suivant ils se dirigèrent vers Saint-Boniface, où l'hiver fut encore bien dur. M. Malo s'engagea chez les Soeurs Grises qui lui avaient $15 par mois. Maigre salaire pour faire vivre une famille. Aussi, pour venir en aide à son mari, Mme Malo travailla de son côté. Le jour elle lavait pour les autres, et bien souvent la nuit elle se constituait garde-malade pour augmenter les maigres revenus. Aussi peut-on dire avec vérité qu'ils mangèrent leur pain à la sueur de leur front.

L'été suivant, Arthur, leur fils aîné, qui était jeune encore, ramassa sur la Rivière Rouge les pièces de bois qui avaient été laissées par les "dragueurs". Il en fait à l'automne 25 à 30 cordes que le père échangea pour une terre à la Rivière aux Rats, où il vint habiter quelque temps après. Ce fut le premier colon qui s'y fixa; c'est pourquoi la paroisse porte aujourd'hui son nom. Les premières années, les moyens de subsistance étaient rares, et pas très payants. Heureusement qu'alors on savait se contenter de peu. M. Malo possédait une vache et un boeuf, avec quoi il se promenait et faisait tous les travaux de la ferme.

Le père Malo était habile ouvrier. Aussi il allait souvent travailler chez MM. Nault, transportant ses outils dans une brouette, — si je puis ainsi appeler une sorte de voiture faite de deux roues sciées dans un tronc d'orme et réunies par un essieu qui supportait une boîte à manchons; le tout était en bois et peu coûteux. Il y en avait aussi une plus grande du même modèle, sauf que les manchons étaient remplacés par un timon afin de pouvoir atteler le boeuf et la vache. Elle était réservée pour la famille. On s'en servait pour toutes les occasions de sortie, et par tous les chemins. Lorsqu'ils étaient beaux, ça roulait; s'il y avait de la boue, ça glissait; mais ça marchait toujours.

M. Malo fit aussi plusieurs armoires, recevant pour chacune d'elles une vache, qui venait petit à petit augmenter son troupeau, qui devint au bout de quelques années assez nombreux. C'était, joint aux petites récoltes de chaque année, sinon la richesse, du moins le pain assuré pour tous les jours.

Quelques années plus tard, il vendit cette terre pour $700, et racheta, à un mille au sud du village, 240 acres de terre sur laquelle il plaça trois de ses garçons. L'aîné de ses fils prit en homestead 9 chaînes de terre à un quart de mille au nord du village, et racheta 3 autres chaînes adjacentes, à [illegible] l'acre. C'est là que le père Malo se construisit une maison, où il finit tranquillement ses jours, au milieu de sa nombreuse famille, qu'il avait, grâce à son économie et aux avantages extraordinaires du pays, avantageusement établie. Il mourut en 1906, quelques semaines après la célébration de ses noces d'or, aimé et respecté de tous. Bien que très avancée en âge, sa digne épouse lui survit encore.

M. Arthur Malo, l'aîné de ses fils, possède encore la terre acquise depuis nombre d'années. Il y a beaucoup prospéré. Il a aujourd'hui une fort belle étable, granges et remises; il possède plusieurs bons et beaux chevaux, un nombreux troupeau de bêtes à cornes.

Pourtant, les épreuves ne l'ont pas épargné. Qu'il me suffise de dire qu'il en est à sa troisième épouse, qu'il éleva une nombreuse famille, et ce printemps, au mois de mai, un terrible incendie réduisit sa maison en cendres. Mais M. A. Malo n'est pas en peine pour s'en faire construire une nouvelle; bien que l'ancienne n'avait pas un sou d'assurance, et nous verrons bientôt une jolie résidence de plus dans notre rang.

Cultivateurs de la province de Québec qui avez une nombreuse famille à établir, venez prendre possession de nos belles prairies manitobaines; ne retardez pas, car vous seriez devancés par des races étrangères à la nôtre, ce qu'il faut empêcher, coûte que coûte.

Malouine.

AVANTAGES DE QUIBEL

"Quel beau terrain." Voici l'exclamation que ne put contenir un inspecteur de script et de "homestead" d'une de nos provinces-soeurs, en voyant le terrain de Quibel.

Quibel est situé à 177 milles à l'est de Winnipeg, sur la nouvelle ligne transcontinentale, dans le diocèse de Saint-Boniface.

La semaine dernière, un bon vieillard de l'endroit, regardant sa magnifique moisson, disait: "Ah! j'aimerais avoir 25 années de moins; avec de pareilles récoltes, en 5 ou 6 années j'aurais une fortune." Cet homme n'est pas un exalté, mais un homme sérieux et à qui l'expérience ne manque pas.

Pères de famille, jeunes gens, il y a encore de beaux terrains à prendre à deux ou trois milles des chars seulement: premier avantage qu'offrent les "homesteads" de Quibel.

La raison pour laquelle il y a encore de ce terrain, c'est que ce n'est que depuis trois ou quatre ans que le Gouvernement a ouvert cet endroit pour location de "homesteads".

A environ un demi-mille de la gare de Quibel, le Gouvernement réserve environ une section de terre toute subdivisée en lots de ville, longeant la rivière Wapigon, qui fait à cet endroit une chute d'une force de près de 35,000 chevaux. Ce pouvoir s'utilisant, il y aura à Quibel une ville manufacturière assez considérable, qui sera un marché à proximité pour les produits des fermes de Quibel.

Enumérons encore quelques avantages qu'offre Quibel:

Les "homesteads" sont de terre assez forte, en bonne partie boisée offrant une moyenne de 65 pour cent de terre excellente. L'ouvrage ne manque pas, et le colon qui arriverait sans argent, nous pouvons l'assurer qu'il désirera demeurer en service — l'été aux semailles, aux récoltes, ou faisant de la terre neuve, l'hiver dans les nombreux chantiers.

Le bois de chauffage et de pulpe abonde. Durant l'hiver 1916-1917, les 18 colons catholiques de Quibel ont expédié environ 54 chars de bois de chauffage à Winnipeg, leur rapportant au char de $45 à $55 de profit net, en plus de 45,000 dormants de chemin de fer qui se vendaient 30 sous chaque. Combien d'endroits offrent pareils avantages à un défricheur de terre neuve?

Oui, mais une fois la terre défrichée, est-elle bonne?

Je réponds par un exemple. M. B... au printemps de 1916, sème 8 minots de patates, et en octobre suivant en récolte 136. La terre est-elle bonne?

Le terrain est renommé pour produire en abondance le trèfle, la luzerne, etc., lesquels grains se vendent actuellement $9, $12 et $14 le minot.

De nos jours le cultivateur qui veut réussir doit faire la culture mixte. Quibel offre de précieux avantages pour l'élevage des bestiaux. Premièrement la plupart des "homesteads" sont sur les bords de quelque lac ou encore sont traversés par quelque ruisseau formé par une belle source de bonne eau bien pure. Le foin sauvage "red top", "blue joint", "brown grass", pousse en abondance. Un train quotidien apporte le lait et la crème à Winnipeg.

La vie coûte relativement peu cher, car le gibier abonde, l'orignal, le chevreuil, etc., les lacs sont remplis de bons poissons; truite, brochet, maskinongé, etc. Les fruits sauvages viennent en très grande quantité, les fraises, les framboises, les bleuets, etc. J'ai vu en six jours expédier 260 paniers de bleuets de 20 livres à Winnipeg, et recevoir six sous la livre. Avec tout cela, ne peut-on pas dire que le coût de la vie est relativement peu cher? Actuellement, le colon n'a qu'à couper ses pièces de bois, les transporter au moulin de l'endroit, où il fait scier sa planche pour la somme nominale de $5 du mil pieds. C'est-à-dire que le coût de la construction n'est pratiquement pas autre que le travail du colon lui-même.

Pour ce qui est de l'école, actuellement nous n'avons qu'une école anglaise avec institutrice catholique; mais avec quelques colons de plus nous pourrons faire ouvrir une école catholique séparée, à 2 milles de la gare, avec une institutrice de langue française.

Tous les mois la messe se dit à Quibel, et déjà une jolie chapelle est en construction: aussitôt terminée, la messe sera dite tous les quinze jours.

La liste électorale compte déjà 190 noms; mais il y a de la place pour 190 autres, et davantage.

Pourquoi ce beau terrain deviendrait-il la propriété d'étrangers, qui viennent ici pour, en quelques années, faire une petite fortune et ensuite retourner dans leur pays, et cela par une simple dépense d'énergie personnelle, tandis que nous, Canadiens français, qui sommes chez nous, nous resterons au service de ces étrangers qui viennent s'engraisser à nos dépens. Non, devenons propriétaires; n'ayons pas peur du travail. Que ce ne soit pas la nécessité qui nous fasse prendre des "homesteads", mais bien plutôt les nombreux avantages qu'offrent certaines régions telle que plus haut mentionnée: "Quibel!"

Personne n'a vu Quibel sans en garder un bon souvenir, et personne n'a pris de "homestead" et l'a abandonné parce que la terre était trop difficile à faire ou que l'endroit n'offrait pas assez d'avantages.

UN NOUVEAU CHAMP DE COLONISATION
Saint-Léonard de Camperville
Excellentes Terres et Superbes Prairies

Les bons **homesteads**, ou concessions gratuites, de terres réellement avantageuses, se font de plus en plus rares au Manitoba, le champ de colonisation de l'Ouest le plus rapproché du Québec, et qui, pour cette raison, s'impose à l'attention de quiconque veut améliorer sa position. Il y en a encore un certain nombre dans les environs de Camperville; mais les cultivateurs qui en voudraient trois ou quatre côte à côte, pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles, auraient de la peine à trouver là ce qu'il leur faut, s'ils tenaient à avoir de la prairie sur chacune de ces terres. C'est donc avec la plus vive satisfaction que nous sommes maintenant en mesure d'annoncer la découverte toute récente d'un district encore inoccupé, où l'on peut voir tout ce qu'il y a de mieux pour l'élevage des animaux autant que pour la culture.

"Il y a dans ce district de la place pour une paroisse, si nos Canadiens savent s'en emparer avant les Mennonites allemands, qui cherchent à s'y introduire en le perçant de l'ouest à l'est. Pour décrire fidèlement ce nouveau champ de colonisation, qui vient de recevoir le nom de Saint-Léonard, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici le rapport envoyé au R. P. Morice, O.M.I., le 29 août dernier, par les colons que ce religieux avait conduits à Camperville. Le voici:

"Mon Révérend Père,

"Nous sommes heureux de pouveau district de Saint-Léonard, où vous nous aviez envoyés. Ce pays est si neuf au point de vue de la colonisation que le métis qui nous servait de guide ne le connaissait point. Il se trouve juste à l'ouest du chemin de la malle entre Camperville et Winnipegosis, à 12 milles de la première place.

"Nous sommes heureux de pouvoir certifier que, pour le colon, il est encore plus avantageux que vous ne nous l'aviez représenté, d'après les renseignements du postillon: Nous en avons minutieusement examiné la terre en plusieurs endroits. C'est une bonne terre noire de six à neuf pouces d'épaisseur, qui repose sur une espèce de glaise, ou de sable noir très fin, qui est lui-même productif.

"La région est surtout en petit bois de tremble très facile à couper; mais il y a aussi du foin en abondance. Par endroits, les prairies s'étendent à perte de vue, et le foin y est beau, vert et haut d'environ trois pieds. C'est un vrai plaisir de le voir onduler sous le souffle de la brise. En revenant nous avons passé par chez les Messieurs D..., qui habitent ce qu'on regarde comme la meilleure partie du pays. Nous n'hésitons pas à déclarer que la région de Saint-Léonard est supérieure à la leur. Le foin y est plus haut et plus dense, et le sel plus rare.

"Sur le quart nord-ouest de la section X, dans le **township** Y, rang Z, c'est-à-dire dans le territoire de Saint-Léonard, on trouve par exemple, en dehors de la prairie à foin, un espace d'une cinquantaine d'acres où l'on peut labourer sans le moindre défrichage. Certains de ces futurs **homesteads** sont tout ce qu'il y a de mieux pour l'élevage des animaux.

"Malgré les pluies de cette semaine et de la semaine dernière, nous avons trouvé le sol d'une fermeté surprenante et sans eau. Nous avons fait tout le trajet en voiture, alors que nous nous attendions à être obligés de patauger la plupart du temps, comme cela se pratique souvent sur les nouvelles terres.

"En route, nous avons vu, dans les endroits déjà colonisés, de beaux chevaux et des animaux bien gras. Dans les champs, ce n'étaient que du beau blé et de l'avoine de première qualité, tandis que près des habitations se trouvaient de superbes jardins, avec des légumes, choux, navets, etc., de taille respectable.

"Un autre point digne de mention, c'est que même les patates paraissaient partout on ne peut plus vigoureuses et sans le moindre signe de gelée. De fait, nous avons pu constater que, jusqu'à aujourd'hui, 29 août, le pays n'a encore eu aucune gelée.

"En foi de quoi j'ai le plaisir de signer, en mon nom et au nom de mes compagnons,

Votre reconnaissant,

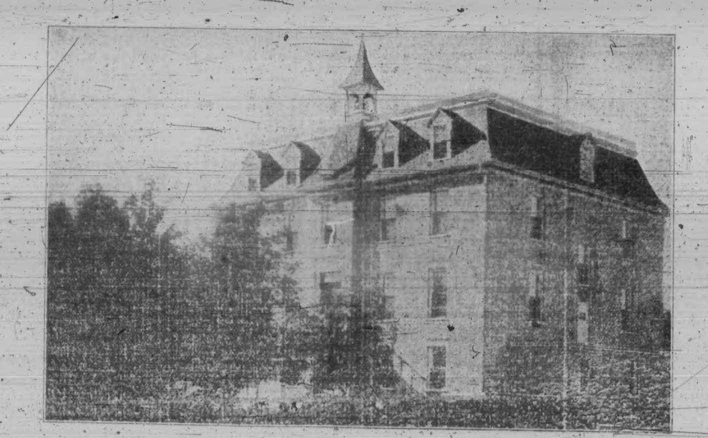
H. Porcheron,

Timmins, Ont."

Comme confirmation partielle de ces dernières assertions, nous pouvons ajouter que ces futurs colons ont rapporté à Saint-Boniface des échantillons d'avoine arrachés à un champ sur la ferme la moins avantageuse de tout le pays de Camperville, c'est-à-dire celle de la Mission, qui se trouve sur le bord du lac même. Cette avoine a cinq pieds trois pouces de haut, et les feuilles mesurent jusque trois quarts de pouces de largeur à leur naissance.

Ceux qui voudraient s'établir dans le nouveau district de Saint-Léonard peuvent s'adresser au R. P. A.-G. Morice, O.M.I., Juniorat de Saint-Boniface, Man., pour avoir de plus amples renseignements sur la contrée et la manière de s'y rendre. Va sans dire qu'il faut se presser si l'on veut avoir ce qu'il y a de meilleur.

UN COUVENT MANITOBAIN



Le Couvent de Saint-Pierre est placé sous la direction des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, dont la Maison-Mère est à Hochelaga. Il fut fondé au printemps de 1896 par cinq religieuses qui y ouvrirent les classes le 12 avril. Cinquante-cinq élèves, garçons et filles, furent enrégistrés le premier jour. Depuis 1904, les garçons sont séparés des filles et reçoivent l'instruction au collège dirigé par les Révérends Frères Maristes.

Détruit par un incendie le 22 décembre 1899, le Couvent fut reconstruit au mois de juin suivant. Entre temps, les religieuses reçurent au presbytère une hospitalité aussi gracieuse que généreuse. Une grande construction qui se trouvait de l'autre côté du chemin servit d'école, et les classes ne furent pas interrompues.

En juillet 1911, les noces d'argent du couvent furent célébrées avec une pompe extraordinaire. Sa Grandeur Mgr L.-P.-A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, présida lui-même les fêtes jubilaires. Les Soeurs reçurent de nombreux et riches cadeaux de M. le curé J.-M.-A. Jolys, des paroissiens, des anciens élèves, des amis de leur maison et des supérieures majeures de la Congrégation.

A l'heure actuelle, cent dix filles suivent les classes du couvent. Outre les matières exigées pour les brevets de l'Etat, les Soeurs enseignent la couture, la broderie, le tricot et la musique. Les élèves qui le désirent peuvent se préparer à passer des examens de musique.

Plusieurs paroissiens de Saint-Pierre, amis de l'éducation, offrent chaque année des bourses ou livrets d'épargne pour encourager les enfants. Mentionnons entre autres: M. l'abbé J.-M.-A. Jolys, curé, M. l'abbé J.-Y. Joubert, ancien élève, M. le député de Carillon, M. le Préfet de la municipalité; M. A. Préfontaine, M.P.P., M. le docteur J.-A. Bélanger, M. Adhémar Renuart, M. et Mme Georges Renuart et la Banque d'Hochelaga. L'instruction religieuse y est récompensée par des médailles ou des prix, dons de Mgr l'Archevêque et de M. le Curé.

Bref, le Couvent de Saint-Pierre ne le cède en rien aux autres maisons d'éducation. Il procure aux enfants tous les avantages des pensionnats de ville, joints aux agréments de la campagne.

LE COIN DES DAMES

Un de ces soirs derniers, j'avais chez moi deux bonnes amies, et nous causions beaucoup, comme savent causer plusieurs femmes ensemble, sans qu'il soit nécessaire pour cela de manquer à la charité. Nous nous plaisions à nous rappeler la sollicitude dont notre jeunesse fut respectivement entourée.

L'une disait combien elle avait été suivie de près. Elle ne comprenait pas bien pourquoi il lui fallait sortir toujours accompagnée d'une frère ou d'une personne autorisée, jamais seule avec ses amis, ce qui l'agaçait joliment parfois. Jeune comme elle était, elle trouvait un peu outrée cette prudence de ses parents qui lui disaient alors: "Ah! ma fille, si tu connaissais les dangers du monde!"...

Mon autre amie aimait aller un peu partout, au théâtre, en soirée, etc. Comme toutes les jeunes filles sortant de pension, elle n'avait vu du monde que ses mirages attrayants, et tout lui paraissait si beau qu'elle aurait voulu ne rien manquer. Ses amis se seraient fait un plaisir de l'accompagner si les parents n'eussent été là pour y mettre souvent obstacle. C'était toute une cérémonie: il convenait de s'informer de la réputation du jeune homme, avant de lui confier les deux soeurs, quelle pièce de théâtre il y avait à l'affiche, et je ne sais plus quoi encore. Or il se trouvait qu'une fois toutes ces formalités remplies, ma pauvre amie n'avait plus goût pour rien. Elle soulageait un peu ses glandes lacrymales et disait: "Nous autres, on ne peut pas faire comme les autres." "Ma fille, lui répondait-on alors, les autres feront comme ils voudront, mais tu feras comme nous l'entendrons. Ah! si tu connaissais les dangers du monde!"...

Et moi, je racontais la fois, l'unique fois, alors que mon père vivait, qu'il m'était arrivé de rentrer à la maison à neuf heures du soir, accompagnée d'un officier de Sa Majesté, s'il vous plaît. Mais c'était un officier pour rire, car il n'y avait pas de guerre dans ce temps-là. C'était après une pique-nique où je m'étais si bien amusée! Mais comme il n'y a pas de ciel sans nuage, à mesure que j'approchais du logis, je sentais mon ciel, à moi, devenir sombre. Oui, papa était bien sur le seuil me guettant, un éloquent sermon sur les lèvres, et bien fait pour toucher des coeurs plus endurcis que le mien. Et dans le baiser du soir, tout mouillé de grosses larmes, j'avais entendu moi aussi cette phrase connue, mais toujours pleine de mystère: "Ah! ma petite Jacqueline, si tu connaissais les dangers du monde..." Chaque fois que ces mots me frappaient le tympan, ma curiosité s'éveillait et s'engageait dans la suspension qui les suivaient et je me disais: "De ce que j'ai hâte de le voir enfin, ce personnage qu'on me présente à tout propos et qui se nomme monde!..." Vous savez l'inconnu?

Et voilà que bien vite, trop vite, par le seul fait d'avancer en âge, la connaissance du monde entre dans notre vie, on ne sait comment, comme la brumante vient à la fin du jour. On regrette alors notre folie de vouloir savoir, mais on n'est jeune qu'un temps, et juste le temps de n'en pas apprécier l'inoubliable bonheur.

De nous entretenir ainsi, toutes trois, de ces souvenirs, c'était très doux, car il ne s'y mêlait que des sentiments de gratitude à l'égard de ceux qui ont voulu nous prémunir contre les dangers du siècle. Amies, notre tour est déjà arrivé de dire à nos petites soeurs, à nos petites amies: "Quand vous connaîtrez les dangers du monde..."

JACQUELINE DES ERABLES.

Le 28 avril 1917.

LE SECOURS NATIONAL

Parler de cette charitable organisation qui porte le nom de "Secours National", c'est répéter le dévouement inlassable de ces femmes au coeur large et humanitaire qui donnent non seulement leur temps libre, mais parfois des minutes précieuses, à soulager par leur travail à l'aiguille les souffrances des malheureuses victimes de la guerre.

Le comité du "Secours National" de Winnipeg travaille toujours avec ardeur, car il sait que chaque vêtement confectionné, chaque morceau de lingerie d'hôpital va vêtir les membres d'un petit être dont les vêtements tombent en lambeaux ou adoucir les plaies cuisantes d'un pauvre blessé.

La France va encore passer un autre hiver sous les armes, les blessés vont continuer à remplir les hôpitaux militaires; le pays envahi va encore subir les rigueurs du froid et les tortures de la faim. C'est pourquoi le Comité de Winnipeg désirerait voir s'enrôler des paroisses, villes ou villages qui, soit par ignorance, faute d'initiative ou par apathie, n'ont pas encore contribué à cette oeuvre de bienfaisance. C'est avec un légitime orgueil que nous voyons nos Canadiennes-françaises de la campagne venir prendre rang parmi les femmes qui depuis près de deux ans travaillent pour la France, particulièrement pour les blessés et ceux qui habitent le pays envahi. La dernière paroisse française à s'enrôler est Lorette. Puisse son exemple être suivie des autres qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas encore été émues des souffrances et des malheurs de notre ancienne mère-patrie.

La lettre suivante dit hautement comment on apprécie en France les envois de vêtements confectionnés par les membres du Secours National:

Paris, le 16 juin 1917

A Madame la Présidente du
Comité de Secours
de Winnipeg.

Vous avez bien voulu adresser en France, à titre de don, vingt-quatre caisses, que le service de transport France-Amérique, conformément à vos intentions à transmis: six caisses de vêtements à M. le Préfet de la Haute-Savoie; sept caisses de vêtements à la Ligue Fraternelle des enfants de France, et les bénéficiaires de ces envois viennent d'en accuser réception. Onze caisses de vêtements ont été réservées pour être distribuée dans la France envahie.

Je suis très heureux de saisir cette occasion pour vous témoigner ma reconnaissance pour la générosité avec laquelle vous venez en aide à la France éprouvée, et j'ai l'honneur de vous en exprimer, au nom de notre pays, notre sincère gratitude.

Veuillez agréer, Madame, les assurances de mes sentiments de très distinguée considération.

Par le sous-secrétaire d'Etat et par son ordre.

Le Directeur de l'Intendance.

Ces quelques lignes vous montrent, chères lectrices, que le peuple français reçoit avec reconnaissance les dons du "Secours National". Mettons donc plus de zèle s'il se peut, à soutenir par notre aiguille, cette oeuvre qui ne demande rien à notre bourse, mais qui fait tant de bien à nos frères malheureux.

Gertrude.

DE LA MODE

Une température plus froide, un vent plus âpre nous soufflent qu'il est temps de reléguer les robes légères de nos fillettes pour les remplacer par des robes en serge et en laine.

Ces robes à droites lignes si prisées par les aînées, sont encore plus en accord avec l'âge de nos petites. Elles sont si simples à confectionner, demandent si peu d'habilité que les mamans les moins expertes pourront facilement exécuter les robes de leurs petites filles.

Remarquablement pratique est la serge qui est fort économique, sous le rapport de la durée, détail qui en ces jours de vie chère n'est pas à négliger. Les tissus de laine écossais, la gabardine, le homespun sont aussi très en faveur pour les jeunes filles allant à l'école. Pour donner une note gaie et élégante à ces robes sombres de l'hiver, il n'y a rien de plus joli que les broderies ou "fronces nids d'abeilles" faites avec de la soie d'une nuance assortie ou tranchante à la robe.

Notre esprit étant tourné vers le pratique, il ne faut pas oublier les poches qui sont particulièrement attrayantes pour les fillettes. Ces poches peuvent être mignonnes partant d'une ceinture, ou volumineuses posées sur la robe même. Des motifs brodés sur la ceinture et les poches, constituent une garniture peu coûteuse.

* * *

Pour le bambin qui commence son cours d'études, on aime beaucoup le petit vêtement en Jersey qui se glisse par-dessus la tête et qui se porte avec un pantalon droit en serge ou en flanelle épaisse.

RECETTES

Marinades sucrées

Ingrédients: 4 livres de pommes; 3 livres de concombres murs et sans graines; 4 tasses de vinaigre; 4 tasses de sucre brun; 1½ cuillerée à soupe de clous entiers; 2 cuillerées à soupe d'épices de toutes sortes.

Préparation: Faites bouillir les fruits jusqu'à ce qu'ils soient tendres, mettez-les dans des pots, faites bouillir les autres ingrédients quelques minutes et versez sur les fruits quand c'est chaud. Scellez bien les pots.

* * *

Concombres au vinaigre

Ingrédients: 100 petits concombres; 1 tasse de sucre blanc; 1 piment rouge; 1 cuillerée à soupe d'épices mélangées; 4 tasses de vinaigre; 1 petit morceau d'alun.

Préparation: Faites une saumure et versez sur les petits concombres; laisez tremper toute la nuit. Prenez une motié de vinaigre pour deux moitiés d'eau et couvrez les concombres; faites jeter un bouillon; échaudez-les pendant cinq minutes. Coulez-les et mettez-les dans des jarres. Faites bouillir les quatre tasses de vinaigre, le sucre, les épices, le piment rouge coupé en petits morceaux et l'alun pendant cinq minutes, et versez sur les cornichons. Scellez bien et mettez dans un endroit sec et sombre.

* * *

Confitures au Cedrat

Coupez le cédrat en petits morceaux. Mettez livre pour livre de sucre et de cédrat. Ajoutez 1½ livres de raisins et quatre gros citrons tranchés finement. Faites cuire deux ou trois heures et tirez au clair.

LES DEUX AIEULES

La maison de mon enfance était sur la pente d'un coteau. Le feuillage, en été, y versait des frissons de fraîcheurs; et lorsque les pommiers fleurissaient, leur âme odorante entrait par les fenêtres.

Je jouais quelquefois sur une pelouse de lumière où l'herbe se parlait en de subtiles senteurs pendant que les petites fleurs écoutaient le vent.

Sur la véranda, dans les lierres embrassés, les deux aïeules se querellaient doucement sans que l'une n'arrêta son travail et l'autre sa prière.

Elles ne pouvaient jamais s'entendre à mon égard. Elles m'aimaient trop et s'aimaient mal en moi.

L'une, la grand'mère paternelle, était toute petite, pétulante, octogénère, sourde. Elle voletait sans cesse, frémissante et inquiète.

L'autre, la grand'mère maternelle, était douce et blanche comme une statue. Presque aveugle, infiniment calme, sa prière toujours inachevée murmurait sa vie.

Ces deux femmes s'aimaient dans un parfait désaccord. Elles pensaient m'aimer avec toute la sagesse de leur âge, en oubliant que l'amour n'a pas d'expérience.

J'en profitais comme je profitais de leur douce jalousie.

"Mais, dites donc, Adélaïde, cet enfant ne peut passer des journées à jouer. Il est temps de songer à lui enseigner quelques prières et un peu de lecture," disait grand'mère Ursule, dans une voix sereine comme le rêve derrière ses yeux clos.

Grand'mère Adélaïde, qui ne comprenait pas ou comprenait mal répétait à tue-tête: "Un peu d'écriture!"

"Non, de lecture, et d'écriture aussi," articulait grand'mère Ursule.

"Je n'ai pas appris de prières à dix ans. Trop tôt, c'est les dégoûter. Et maintenant ils sont de bons chrétiens."

"Je ne partage pas votre manière de voir, Adelaïde, la piété doit grandir avec l'enfant."

Et lorsque le soir venait, la même altercation s'élevait toujours à savoir laquelle me mettrait au lit. Ma mère avait abdiqué ses droits depuis longtemps. Dans ces interminables discussions, les deux grand'mères ressemblaient à d'adorables enfants.

"Adélaïde, vous voulez le mettre au lit sans lui faire faire sa prière sous prétexte que ça le fatigue. C'est mal. Comment voulez-vous former cet enfant?"

"Vous voyez bien qu'il tombe de sommeil. La prière dans cet état n'a pas de sens."

"La prière a toujours un sens, Adélaïde! Vous ne devriez pas dire ces choses si haut."

Le débat se continuait. Ma mère ne voulait pas intervenir. Je restais juge. Si la question ne manquait pas de difficulté, la sagesse de Salomon ne me faisait pas défaut. J'alternais généralement ma décision en embrassant celle que mon choix privait de ce privilège de façon à lui faire comprendre que je l'aimais, mais que je choisissais l'autre par condescendance.

C'était une double victoire. L'une me prenait par la main d'un air vainqueur, l'autre souriait mystérieusement à son regard.

Je grandissais. Bientôt je pus lire.

Grand'mère Ursule, dont les yeux s'affaiblissaient chaque jour davantage m'appelait dans sa chambre pour se faire faire la lecture. Elle se tenait assise dans un grand fauteuil, les pieds sur un tabouret. A sa portée se trouvait une petite console avec une statuette et son chapelet dessus.

Ma lecture sans respect de la ponctuation et du sens la jetait dans l'émerveillement. Elle se levait avec peine, ouvrait un grand coffre très sculpté d'où s'exhalait une senteur de bois de Sandal, et tirait mille sucreries dont elle me comblait.

Grand'mère Adélaïde, qui ne cessait pas de remplir mes poches de toutes sortes de bonbons, disait:

"Elle gaye cet enfant de friandises. Il n'y a rien d'aussi délétère pour la santé. C'est comme ça qu'on élève des enfants palots et rachitiques."

Un jour que je lisais plus mal que d'habitude en passant tous les noms dont la prononciation m'embarrassait, l'admiration de grand'mère Ursule déborda.

"Approche tout près, dit-elle, il me semble que je pourrai te voir aujourd'hui."

Et je sentis la blanche caresse de ses doigts sur ma joue. Ses yeux cherchaient la lumière dans leur obscurité.

"Non, je ne peux pas te voir."

Une grande tristesse descendit dans sa voix.

"Grand'mère, fermez vos yeux fortement et regardez-moi dans votre âme, peut-être que vous me verrez."

Ses paupières dociles se fermèrent. Un sourire lointain comme une espérance remplit de jeunesse les rides de son visage.

"En effet, je te vois, tu grandis, tu grandis. Une grande clarté est en moi."

Ce jour, grand'mère Ursule fut heureuse d'un bonheur doux, et discret.

Grand'mère Adélaïde n'aimait guère les entretiens. La vie pour elle n'était pas une causerie dans la pénombre d'un abat-jour, mais une grande roue qui tourne sans relâche. Active jusqu'à la frénésie, elle s'agitait sans cesse d'une fenêtre à l'autre en fouillant des yeux l'horizon, les passants et tous les bruits du dehors.

Le nouveau la passionnait. Lorsque ce nouveau prenait la forme d'un nouveau mariage, sa joie était transcendante. Elle qui n'avait jamais conçu le bonheur en dehors de l'état matrimonial, son allégresse n'avait plus de borne, lorsqu'un couple de mariés descendait la rue au son des cloches.

Or, sa plus grande épreuve, disait un malin, était de ne pouvoir aller à la messe entendre la publication des bans. Chaque dimanche, de retour de l'église, c'était à moi qu'elle s'adressait.

Un jour le démon du mensonge souffla en moi et j'improvisai la publication de deux partis dont les manies bien connues les rendaient irréconciliables à toute idée matrimoniale.

"Tiens, tiens, je savais bien, dit-elle, qu'ils finiraient par se marier."

Ses petits yeux brillèrent de bonheur. Je dus bientôt payer la rançon du remords. Ce mensonge commença à peser sur ma petite conscience d'enfant. C'était intolérable. Il fallait l'alléger par la confession et le repentir.

"Grand'mère, vous savez bien ce que j'ai dit hier: eh bien, ce n'est pas vrai."

"Pas vrai? Si, si, c'est vrai. Je savais bien qu'ils finiraient par le mariage. C'est bien vrai. Tu veux me tromper, petit, c'est mal."

Et dans ses yeux il y avait [illegible] le bonheur d'une certitude qui s'affirme.

Je compris qu'il y a des illusions plus chères que la vérité.

Je n'avais jamais songé que deux grand'mères pussent disparaître un jour. Elles étaient devenues une partie intégrale du foyer et de ma vie. Aujourd'hui encore je ne peux regarder en arrière sans que leur lointaine image ne s'offre à ma vision.

Un jour d'octobre gris comme une nostalgie, grand'mère Ursule tomba malade. La paralysie ne permettant plus la prière à ses lèvres, son âme était en oraison.

Un soir on vint m'éveiller vers minuit. J'entendis la pluie qui tombait lentement sur le toit.

Toute la famille était réunie dans la chambre de grand'mère. En entrant je vis sur une table toute blanche un crucifix dans la même clarté de deux cierges. La pièce baignait dans une lumière si diaphane qu'on n'eut pu dire si c'était une aube crépusculaire ou un soir matinal. Grand'mère reposait immatérielle et blanche dans les plis fuyants de grands draps neigeux. Sa respiration comme un rayon opalin faisait battre légèrement les ailes du nez. Les yeux entr'ouverts se perdaient dans une extase d'argent.

J'entendis un souffle profond. L'âme frôla les lèvres pâles et glissa dans l'éternité.

Ses yeux venaient de s'ouvrir aux perpétuelles clartés. Elle me voyait pour la première fois.

Une grande douceur descendit en moi.

Grand'mère Adélaïde sanglotait. Elle me prit la tête avec ses mains et m'embrassa. Je sentis ses larmes couler sur mes joues.

"Regrette ta grand'mère. Elle t'aimait tant. Je ne pourrai jamais la remplacer. Chère Ursule."

La mort avait passé. Pendant plusieurs jours, il y eut dans la maison un vaste recueillement. On parlait bas.

Grand'mère Ursule n'était pas partie tout à fait. Son âme bruissait dans l'ombre des pièces. Son invisible présence nous enveloppait. Elle revivait en grand'mère Adélaïde qui ne s'inspirait plus que d'elle. Lorsque je devenais turbulent ou désobéissant, elle me disait toujours:

"Si ta grand'mère était vivante, elle n'aimerait pas cela."

J'étais déjà grand. Je dus partir par delà la frontière.

Un jour une dépêche m'arriva. Grand'mère Adélaïde n'était plus. Elle avait parlé mon nom avant de partir. J'étais trop loin. Des larmes silencieuses descendirent dans mon coeur.

Elle les entendit. Ses oreilles s'étaient ouvertes à toutes les divines harmonies.

Joseph Rohan.

A une fête champêtre donnée à St. James, à la résidence de M. W. Jennings, Mme Marinette Compayré-Pildain disait la bonne aventure et son succès n'a pas peu contribué, paraît-il, à grossir les recettes dont une partie alla aux fonds du Secours National.

MON CIRCUIT

Ah! que c'est beau l'aviation! J'ai connu la vie à Paris, en province, mais l'aviation, rien ne l'égale. Tel que vous me voyez, je fais en ce moment mon petit circuit; je suis descendu pour faire de l'essence et je vais en profiter pour vous raconter mon voyage aérien.

Départ, ovations, salutations, passe Maçon, Dijon, Gonfaron, arrive Marseille... Pluie... boue... Je baise, car ousqu'il y a boue y a baise, n'est-ce pas? Arrive Calais, descend pour me les caler Restaurant Espagnol à dix-neuf sous, poissons, remoulade, beaucoup de remoulade, redépart, ovations, salutations, arrive Italie, nation amie, peuple gentil, provisions de macaroni, file en Russie, veut voir le Tsar, impossible le Tsar dîne... à l'huile naturellement; fait provision de chaussettes russes, redépart, arrive Autriche... chaleur tropicale, tout le monde sait qu'en Autriche-Hongrie... file en Belgique... Bruxelles, rends visite au Manneken Pis, rien de nouveau, arrive Norvège, pays froid peuple aux abois, serré comme des anchois. Coup de canon, ovations, salutations, décorations, tout le monde m'avait pris pour Haakon... file en Allemagne, frontière gardée, force armée, impossible d'entrer. Pourquoi? Je vais vous le dire:

Parce qu'ils sont furieux d'admirer notre audace,
Voir nos aviateurs se couvrir de succès
Et que de jour en jour s'envole dans l'espace,
La couleur tricolore du beau pays français.
De tous les exploits ayons-en l'âme fière,
[illegible] ces oiseaux qui volent au-dessus des nations,
[illegible] le ralliant les frontières,
Au mot humanitaire, amis, fraternisons.
[illegible] de les voir dans la [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] pour l'histoire,
[illegible]
[illegible] jamais.
[illegible] tout, mais jamais dans l'histoire,
On n'oubliera les noms de Baune et de Chavez
Quand ils [illegible] voler sur la terre d'Alsace
Le peuple Germanique fit braquer ses canons
[illegible] restera toujours au coeur de cette race,
La haine, le dépit, l'orgueil et l'ambition.
Allemands! Prussiens maudits, vous pouvez posséder un Kaiser,
Des obus, des soldats bien armés,
Mais des noms comme Marchal
Guynemer, Garros, Védrines,
Pour conquérir les airs, jamais vous n'les aurez!

Rigadin.

Notre-Dame de Lourdes,
1 septembre 1917.

CANAILLERIE DE L'"ORANGE SENTINEL"

Un récit qui illustre les moyens auxquels ce sale journal a recours pour exciter le fanatisme.

Montréal, 31. La "Gazette" de ce matin en raconte une bonne illustrant à la perfection et la canaillerie de l'Orange Sentinel et l'incroyable bêtise de ses lecteurs. Voici l'histoire:

Un nommé W.-A. Wilson, habitant 261 rue Wellington, Hamilton, Ont., a été condamné à six mois de prison par deux juges de paix de Marcelin, Sask., pour avoir fait feu dans les fenêtres de l'école et sur plusieurs citoyens de ce village. Le pauvre fou avait lu dans l'Orange Sentinel que Marcellin était un village allemand, où le drapeau anglais avait été jeté en bas de l'école pour faire place au drapeau papal, et il avait entrepris de donner une leçon de loyauté à ses habitants.

Le récit de l'Orange Sentinel était illustré d'une photographie de l'école de Marcellin au mât de laquelle flottait le drapeau pontifical.

L'incident sur lequel l'Orange Sentinel a brodé ses commentaires incendiaires est des plus simples. S. G. Mgr Charlebois, ayant visité le village de Marcellin, [illegible] le drapeau pontifical et [illegible], à [illegible] dispositions à cette fin dans le village, celui de l'école.

On se demande pourquoi le gouvernement laisse circuler par la poste des provocateurs à la guerre civile comme l'Orange Sentinel.

Pour Lire au Foyer le Dimanche

XVe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

(S. Luc, VII, 11-16)

En ce temps-là, Jésus allait à une ville appelée Naïm; suivi de ses disciples et d'une grande foule de peuple. Or, comme il approchait de la porte de la ville, voilà qu'on portait en terre un fils unique, dont la mère était veuve, et il y avait avec elle beaucoup de personnes de la ville. A sa vue, le Seigneur, touché de compassion, lui dit: Ne pleurez pas, et s'approchant, il toucha le cercueil. Ceux qui le portaient s'arrêtèrent, et il dit: Jeune homme, levez-vous, je vous le commande. Et aussitôt le mort se leva et se mit à parler, et Jésus le rendit à sa mère. Et tous furent saisis de crainte, et ils glorifiaient Dieu en disant: Un grand prophète s'est levé parmi nous, et Dieu a visité son peuple.

L'EGLISE EST IMMUABLE

C'est-à-dire que depuis 1800 ans, elle n'a changé ni son **crédo**, ni ses sacrements, ni sa morale et qu'elle ne les changera jamais.

Pourquoi cela? Le voici...

Quand Notre-Seigneur parcourait la Judée et les pays voisins, en prêchant l'Evangile, changeait-il sa doctrine selon le goût et les dispositions de ses auditeurs? Supprimait-il en faveur des habitants de Samarie, de Tyr et de Sidon, des vérités qu'il imposait comme nécessaires aux Juifs? Offrait-il aux uns de les mener au ciel par une voie large et facile tandis qu'il forçait les autres à suivre une route pleine de difficultés?

Non! Jésus imposait à tous ceux qui voulaient devenir ses disciples les mêmes obligations; à tous aussi il prêchait la même doctrine, la même vérité! Or la vérité est une et ne change pas.

Il y a bien des siècles, Dieu, sur le sommet du Sinaï, au milieu des éclairs et des tonnerres, dictait à Moïse la loi que nous nommons le **Décalogue** et qui règle les relations des hommes avec Dieu, avec le prochain et avec eux-mêmes. Cette loi n'a pas changé, et ne changera jamais, parce que ce qu'elle exprime est vérité, et la vérité est immuable comme Dieu lui-même qui en est la source.

Il y a 1800 ans, Notre-Seigneur développait cette vérité du Décalogue et nous donnait son Evangile. Il nous laissait sa doctrine qui est la vérité pour l'intelligence, sa morale qui est la vérité pour le coeur, ses sacrements qui sont la vie véritable pour l'âme.

Cette triple vérité est restée sur la terre, et l'Eglise en est la dépositaire, — la gardienne, — la distributrice aux hommes.

L'Eglise de Jésus devra donc être jusqu'à la fin du monde immuable dans sa doctrine, dans sa morale et dans ses sacrements.

* * *

L'Eglise, c'est Jésus continuant à enseigner les hommes et à les sanctifier. Il n'a pas eu une doctrine spéciale pour les chrétiens des premiers âges et une autre doctrine pour les siècles qui ont suivi; un Evangile pour les Français et les Italiens et un évangile différent pour les Allemands, les Anglais et les Américains. A tout homme venant en ce monde, il offre la même lumière et les mêmes moyens de salut. En face de l'orgueil qui se révolte ou de la passion qui menace, il ne connaît pas les concessions. Quand l'hérétique veut changer un point de la doctrine révélée, Jésus par la bouche de Rome le condamne et le rejette.

Quand un puissant du monde veut faire fléchir la morale devant ses passions, Jésus par le ministère de Pierre se met en face de lui et lui dit: "Non, c'est impossible."

L'erreur varie et fait des concessions. La vérité n'a pas ces faiblesses. Elle est éternelle, et par conséquent immuable.

L'Eglise a changée. Elle nous oblige aujourd'hui à croire des vérités que nos ancêtres ne croyaient pas; par exemple: le dogme de l'Imamculée Concention, le dogme de l'Infaillibilité du Pape.

Réponse

L'Eglise, étant fondée par Notre-Seigneur, dirigée par lui inspirée par lui ne peut changer ni dans sa doctrine, ni dans ses sacrements, autrement elle cesserait dès lors d'être l'Eglise du Dieu immuable et infaillible, et ne serait plus qu'une institution humaine sans autorité religieuse et sans moyens efficaces de salut.

Comment donc expliquer ces définitions nouvelles que de temps à autre l'Eglise impose à la croyance des chrétiens? Deux comparaisons nous aideront à comprendre.

Première comparaison

Un homme est propriétaire d'un vaste et riche domaine. On lui conteste la possession de telle ou telle partie de ce domaine, que fera-t-il?

Il soumettra ses titres à l'examen d'hommes compétents, puis il présentera au juge toutes les pièces qui prouvent la validité de ses droits.

Le juge en prononçant la sentence déclarera que l'attaque était injuste et il confirmera au propriétaire la posession du terrain qu'on cherchait à lui enlever.

C'est précisément ce que fait la sainte Eglise en défendant ses dogmes contre les attaques des hérétiques.

Elle est en possession légitime de tout l'héritage de la Révélation.

Les hérétiques en niant telle ou telle vérité cherchent à diminuer l'héritage du Christ, à voler l'Eglise. Elle défend son bien.

Elle charge ses docteurs de prouver par les saintes Ecritures et par la tradition que ces vérités sont véritablement contenues dans le dépôt de la Révélation qui lui appartient.

Puis le juge suprême, le Pape, prononce la sentence. Il affirme la doctrine catholique et met les hérétiques en demeure ou de renoncer à leurs erreurs ou d'être séparés de l'Eglise.

En définissant un dogme, le Pape ne crée donc pas une croyance nouvelle, mais il déclare, d'une manière infaillible, que la vérité attaquée a **toujours et partout** été acceptée par les fidèles comme appartenant à la foi.

Ainsi au Concile de Nicée, en 1327, l'Eglise condamna l'impie Arius qui niait la divinité de Jésus-Christ.

En 431, le Concile de Nicée condamna Nestorius qui niait la maternité divine de la Vierge Marie.

Enfin, en 1545, le Concile de Trente condamna les erreurs des protestants et affirma les doctrines immuables et infaillibles de l'Eglise de Dieu.

Deuxième comparaison

Quand un homme placé sur une montagne assiste au lever du soleil, il ne voit d'abord que les objets les plus rapprochés de lui. Ceux qui sont plus éloignés ne lui apparaissent que confusément à travers les vapeurs qui s'élèvent de la vallée.

Mais à mesure que le soleil monte sur l'horizon, le paysage s'étend; ce qui était confus devient distinct, les lignes sont plus arrêtées, les contours des objets se font plus nets, plus précis. On voit mieux, et plus loin.

Enfin, à midi, la lumière pénétrant partout permet d'embrasser le paysage dans tout son ensemble et tous ses détails.

Ainsi en est-il des dogmes de l'Eglise.

Acceptés d'abord par les fidèles comme croyance catholique, ils furent plus tard mieux mis en lumière par les travaux et les méditations des docteurs de l'Eglise, jusqu'à ce qu'enfin une définition solennelle vint les montrer aux yeux des fidèles dans toute leur splendeur.

Ainsi en a-t-il été de la définition du dogme de l'Immaculée Conception et de l'Infaillibilté du Pape.

Ce que les Pères croyaient confusément, nous, nous le croyons avec une connaissance plus distincte de l'harmonie de ces vérités et de leurs conséquences bienfaisantes pour nos âmes.

La définition solennelle d'un dogme est donc ou la défense d'une vérité catholique attaquée par les hérétiques, ou la mise en lumière d'une croyance acceptée déjà mais d'une manière confuse dans tous les temps et par tous les peuples chrétiens.

GARDONS NOS PETITS PIERRE CHEZ NOUS!

Eh bien! oui, c'était décidé, Pierre partirait.

Cela ne lui souriait guère; pensez donc, aussi, quitter la maison, ne plus jouer avec ses petits frères, il les aimait tant! Tiens, rien qu'à penser à ce départ, son coeur devenait gros à éclater; et plus d'une fois, en réunissant les quelques souvenirs qui lui rappelaient les absents, il sortit son mouchoir, car, c'était plus fort que lui, de grosses larmes roulaient, roulaient à ne plus vouloir en finir.

Mais, le père avait dit: "Il partira." Et personne dans la maison n'osait protester trop fort. Le vieux grand-père avait bien dit, sans cependant oser lever les yeux: "Jacques, ton Pierre devrait rester ici, c'est bâti pour la vie des champs, ce garçon-là."

Mais Jacques, pour éviter des reproches et pour fuir une situation qui lui était pénible, était sorti. Il savait qu'il avait tort, mais Jacques était têtu; et, un têtu, c'est un peu orgueilleux, ça ne revient pas facilement sur sa décision.

La grand'mère, elle, n'avait rien dit d'abord; mais prenant son chapelet, son gros chapelet, long et usé, où les vieux doigts de trois générations de grand'mères avaient couru, c'était son arme de combat, son refuge dans les moments difficiles, elle se dirigea vers la chambre d'à côté, et debout devant le crucifix, elle avait prié: "Mon Jésus, il ne faut pas qu'il parte, **le petit Pierre**..." et tout le gros chapelet y avait passé.

La mère de Pierre connaissait son Jacques; il ne fallait pas le contredire. Elle ne lui en voulait pas, c'était un si bon coeur d'homme, et puis peut-être il reviendrait de son erreur... mais un, à qui elle en voulait, et elle ne se gênait pas pour le dire, c'était son beau-frère, cet entrepreneur qui en ville faisait beaucoup d'argent. Avec sa chaîne de montre, ses beaux habits et ses airs prétentieux, le beau-frère avait tourné la tête du cultivateur. Il avait dit à Jacques:

"Tu sais, ton gars, il est intelligent; il faut le lancer dans les affaires. Envoie-le moi, je vais lui trouver une place d'apprenti dans ma boutique."

Son garçon dans une boutique! Un salaire de quelques piastres par mois... de beaux habits, le brillant d'une chaîne de montre et le bruit de quelques "trente sous" que l'entrepreneur faisait sonner à dessein dans sa poche... c'était là tout ce que Jacques connaissait de la ville. Et ce mot magique: "Il est intelligent" avait chaviré ses idées. Pauvre homme, va, comme si les agriculteurs, qui s'attachent à leur culture, n'étaient pas les plus intelligents! Car où donc ailleurs trouver plus de garantie pour la pureté des moeurs, pour l'ordre et la paix du foyer, pour l'honneur du nom que l'on porte et surtout pour la fidélité à la religion! Et, n'est-ce pas Xénophon qui disait: "L'agriculture est le premier des arts"... et il n'admettait pas qu'un homme intelligent pût trouver une occupation plus digne de lui!

Mais notre Jacques n'était pas un Xénophon; âme simple et crédule, il ne connaisait pas la valeur de sa noble profession! Aussi sacrifiait-il ainsi un de ses enfants, quitte à regretter sa bévue; et dans son entêtement ridicule il privait notre race d'un de ses fermes appuis. Et puis ce départ, loin de plaire à tous, allait devenir une cause d'inquiétude, de dissension même pour cette famille jusque-là si heureuse. Il y avait déjà un voile de tristesse qu'il serait difficile de dissiper.

Et chacun en était à ses réflexions plutôt hostiles à Jacques, quand quelqu'un monte à la course le long du perron, et frappe à la porte. On ouvre, et un petit bonhomme, haut comme ça, les cheveux en mente de foin, les yeux noirs et brillants comme deux charbons, pénètre dans la cuisine, une brassée de journaux sous le bras:

—C'est la gazette, M. Jacques.

—Ah! très bien, dit le père, qui venait d'entrer.

Et le petit gars disparut, ne soupçonnant pas la révolution que son journal allait produire au milieu de cette famille.

Le souper fut servi, il fut plutôt triste: personne ne parla. Les yeux n'osaient se rencontrer; ils disent tant, les yeux, quand l'âme est souffrante. D'ailleurs, il y aurait eu peut-être une tempête; mieux valait le silence, la gêne. Devant les enfants, les orages de famille ont un si funeste effet; ils ruinent d'un coup toute l'autorité des parents. Et puis naturellement, l'appétit manquant, chacun après quelques minutes se leva de table; Il n'y resta plus que Bébé; à son âge, il en faut plus que cela pour empêcher de manger.

Or, la veillée ne pouvait ainsi se continuer; pour se donner une contenance, Jacques prend le journal, cherche ses lunettes entre les bibelots étalés sur la corniche de la commode, et approchant à lui la lampe, il déplie le journal. Les enfants, la figure longue, se rangent autour de la table, les yeux rivés sur la figure de leur père; ils étudient ses moindres mouvements. Les enfants, oh! comme ils sont observateurs; non seulement ils découvrent ce que vous allez dire, mais ils savent souvent ce à quoi vous allez penser! Leur âme est si fraîche, si pure!

La vieille grand'mère est assise dans la grande berceuse rouge, qu'elle remue tranquillement. Elle tricote des bas pour son petit Pierre,... et elle espère. Son gros chapelet ne lui a-t-il pas toujours été fidèle! Le grand-père, lui, est moins patient; ce silence, cette gêne, tout cela ne lui va pas. Les petits n'osent pas ce soir se grouper autour de lui pour écouter ses contes et ses histoires. Ça ne peut durer. Armé du tisonnier, il remue nerveusement les cendres du poêle; il songe au passé. De son temps, on n'y allait pas si à la légère; un enfant, c'était l'homme de demain; c'était le chef de foyer paternel pour être une force nouvelle à offrir un jour à la race et à l'Eglise. Partir pour la ville!... Ah! bien oui! autrefois, c'étaient les inutiles, les nuisibles qui partaient; mais les solides, les travailleurs, la forêt et les champs se les réservaient avec un soin jaloux.

Pas un bruit dans cette triste demeure. On entendrait voler une mouche au plafond. Le vieux chat, peu habitué à cette scène, frôle en passant de son dos en bosse les mollets des petits gars; il veut une caresse coutumière. On ne le regarde même pas, ce soir. Pour se consoler, il cherche un refuge entre les pattes du vieux Boule, son ennemi pourtant; l'épreuve est souvent une cause de réconciliation. Le Terreneuve tout cassé de rhumatismes, et plutôt inutile maintenant, mais on le garde comme l'on conserve un vieux souvenir, un vieux serviteur; et puis il amuse les enfants qu'il a vus grandir.

Mais la situation était tout de même fatigante! Jacques s'est plongé tout d'abord dans la lecture de la colonne parlementaire; puis il passe aux accidents. Soudain, les yeux des petits gars, fixés sur leur père, se sont agrandis; les sourcils de Jacques en effet ont froncé, qu'y a-t-il? Est-ce une mauvaise nouvelle? D'un geste brusque, il enlève ses lunettes. Mais quoi? Les petits se poussent du coude, et le père, nerveux, relit tout bas, mais en épelant presque chaque mot; c'est là son habitude, quand la lecture est de quelque importance:

"On a transporté hier à l'hôpital un jeune homme de 18 ans, nommé Michel; atteint de consomption galopante, le pauvre malheureux n'était à la ville que depuis six mois; fils d'un cultivateur d'une de nos riches paroisses, il fut conduit contre son gré à la ville par son père qui désirait en faire un commerçant."

Les enfants lisaient tout dans les yeux de leur père; quand on est petit, on voit loin.

Intéressé, ému, Jacques tousse, se frotte les yeux et continue, sur une autre colonne:

"La cour du recorder vient d'être le témoin d'une scène bien triste; un honnête père de famille de la paroisse de X... est venu rendre témoignage contre son propre fils, qui, arrivé à la ville il y a deux ans, s'est laissé entraîner à la passion du jeu, a fait des faux chèques au nom de son père. Le père irrité a fait émettre un mandat d'arrestation, et le jeune homme a été condamné à cinq ans de prison..."

Et le journal ajoute comme conclusion:

"Nos gens de la campagne devraient réfléchir, et ne pas ainsi exposer leurs enfants à se perdre corps et âme dans nos villes."

La conclusion fut le coup de grâce pour le beau-frère de la ville. Jacques avait déposé son journal sur la table; il sortit son mouchoir, s'essuya les yeux à la hâte, il ne voulait pas paraitre ému, et remit ses lunettes, sa figure, de sombre qu'elle était, se faisait presque souriante, son regard fuyant se levait avec calme et bonté sur les siens! C'était un peu comme la figure d'un pécheur dont l'âme vient de recouvrir la grâce sanctifiante.

Le court instant qu'avait duré cette scène, n'avait échappé à personne. La révolution s'opérait. Un rude combat se livrait encore chez Jacques; il lui était dur de s'avouer vaincu, mais la prière de grand'mère et la puissance de son gros chapelet obtenait une grâce plus forte encore que l'orgueil de cet homme.

—"Vieille..., dit-il enfin à sa femme,... Pierre restera chez nous."

Ce fut une explosion! Les vitres en tremblèrent. Petit Pierre était au cou de son père, le dévorait de baisers; tous les autres enfants, fous de joie, étaient sur les genoux de grand-père rayonnant ou poussaient à la faire verser la grande berceuse où grand'mère victorieuse tricotait nerveusement les bas de petit Pierre;... et jusqu'au vieux chat gris et à l'antique Boule, qui, subissant l'influence de cette révolution, couraient dans l'appartement comme aux beaux jours de leur jeunesse.

Statue miraculeusement sauvée

Autour de la Ferme

CULTURE MIXTE

Le gouvernement du Manitoba, dans son bulletin du mois d'août, nous annonce que beaucoup de terrains épris de chardon jaune sont condamnés à ne pas être cultivés, l'été prochain, pour la raison bien connue qu'un champ ainsi empesté de cette herbe nuisible paye à peine les frais de culture. Ce bulletin nous conseille le guéret d'été.

Le bulletin nous annonce en plus que 300 cultivateurs de la province ont fait en concours pendant la dernière saison, des labours d'été qui ont été visités et jugés par des hommes envoyés par le département de l'agriculture. Tout cela dans le but de faire comprendre aux cultivateurs l'importance et la nécessité de nettoyer nos terrains, si nous voulons en retirer les revenus que nous pouvons en attendre. Aussi verrons-nous sans surprise ni étonnement les inspecteurs de mauvaises herbes veiller avec un grand soin, et se montrer sérieux afin d'enrayer ce mal.

Tous les cultivateurs seront d'avis, avec le bulletin, que le guéret d'été est efficace pour détruire le chardon jaune — "sow thistles".

Ces messieurs ont remarqué, et ils nous l'annoncent, que dans bien des cas on voit les meilleures récoltes de blé, cet été, sur des terrains qui, dans l'été de 1916, étaient tellement couverts de mauvaises herbes qu'on a dû les labourer et renoncer à faire une récolte.

Ceci est une preuve de plus en faveur des méthodes de la culture mixte. La culture du seigle, qui est une des méthodes de la culture mixte, n'est rien autre chose que deux guérets d'été fait en temps, et deux années de suite. Le retour de nos pâturages qui pendant deux ou trois ans nous donne d'immenses revenus, par le lait de nos vaches et la vente du boeuf, se fait toujours en juillet ou en août et constitue le meilleur guéret d'été qu'on puisse faire, et c'est ce terrain ainsi traité qui en donne des revenus!!!

Quand nous détruisons la folle avoine, en la coupant verte, "si verte que ses grains ne peuvent mûrir en quintaux bien entendu, —autrement, ce serait jeter en terre une nouvelle semence", alors nous préparons pour l'hiver à peu près ce qu'il y a de meilleur foin pour les vaches à lait. Et... ce terrain étant libre, nous le labourons de bonne heure; c'est un troisième guéret d'été.

La culture sarclée, du blé d'Inde, betteraves, patates, tout en nous procurant un fourrage succulent pour nos bêtes, nous laisse un terrain tout prêt pour le blé; on n'a même pas à le labourer pour s'assurer d'une récolte de 30 à 40 minots de blé à l'acre. C'est donc encore un guéret d'été.

Et puis, s'il y a un morceau de terre qu'on n'a pas eu le temps de semer, on le fait en guéret d'été. Seulement, ce dernier, comme tous les autres travaux, nous coûte cher, et même très cher. Mais en guéret d'été ils sont amplement payés; tandis que le guéret d'été sans culture mixte donnera des récoltes aussi longtemps que la terre ne sera pas épuisée. Et encore ces récoltes seront en partie dépensées pour défrayer les dépenses de l'année précédente.

N.-C. JUTRAS, ptre.

LABOURS D'ETE

Le dernier numéro du journal publié par le gouvernement de Manitoba intitulé "Manitoba Public Service Bulletin", donne, à la page 16, une information que nous désirons porter à la connaissance de nos lecteurs, car un nombre assez restreint parmi eux reçoivent ce journal.

Le labour d'été, qui est devenu une nécessité absolue au Manitoba à cuse des mauvaises herbes, et surtout du fameux chardon de Russie, semble prendre le caractère de chose organisée. C'est à qui fera le meilleur, et pour y arriver on veut créer l'émulation. Les Sociétés d'Agriculture des divers endroits suivants participent à ce concours: Dugald, Sanford, Gladstone, Miniota, Elkhorn, McInley, Virden, Souris, Carberry, Reston, Giroux, Woodlands, Warren et Rossburn.

Outre le prix qui sera décerné au gagnant, il y aura une inspection générale qui devra faire un grand bien, car elle va frapper en plein coeur l'amour-propre de chacun des concurrents. Au jour fixé, les fermiers des différents districts en concours partiront en automobile pour aller inspecter, dans les districts constitués, les labours d'été faits par les concurrents. Cette inspection aura un double but, bien que les concurrents ne s'en proposent qu'un seul. Ils vont inspecteur les labours d'été des participants, mais il est clair qu'ils ne pourront s'empêcher de voir les champs voisins qui seront peut-être infestés de mauvaises herbes, et pour protéger les participants et ne pas rendre leur travail inutile, ils pourraient bien faire la vie dure aux amateurs de chardon de Russie.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous visitions une de nos paroisses de l'est de la province, et nous constations un champ entretenu par un labour d'été bien fait. A côté de ce champ, l'autre côté du chemin, il y avait un champ horrible à voir. A travers quelques brins d'avoine qui faisaient pitié, se trouvaient une horrible récolte de chardons jaunes suffisante à empester la paroisse toute entière, quand les graines se mettront à voler au vent.

Non seulement c'est arriéré cela, mais nous dirions que c'est injuste pour les cultivateurs intelligents et consciencieux. Si cette paroisse faisait partie de la ligue dont parle l'organe du gouvernement, il n'y a pas de doute que le cultivateur en question et ceux qui l'imitent auraient maille à partir avec ceux qui veulent faire de la bonne culture. Et après une petite colère, faite sans raison, ils seraient les premiers à profiter d'une mesure de rigueur qui peut faire peine au début, mais qui est salutaire à la longue.

Cultiver les chardons jaunes, c'est le plus sûr moyen d'avoir le chemin pour héritage, à brève échéance.

Cultivons moins grand et cultivons bien. Non seulement nos champs auront bonne mine et donneront un air de prospérité à nos paroisses, mais ils rendront de plus de réels profits. Quant au reste de nos terres que nous ne pourrions mettre en culture, pourquoi n'en pas faire de belles prairies de luzerne et de foin. La luzerne vous donnera du quatre ou cinq tonnes à l'acre d'un fourrage excellent, et le foin du deux tonnes et demie à l'acre; et ces prairies peuvent tenir dix ans, si vous voulez, au moins pour la luzerne.

Champs bien propres et chemins bien tenus, paroisse prospère; champs empestés de mauvaises herbes et chemins défoncés, paroisse arriérée.

Ayons l'amour-propre bien placée d'être dans la première catégorie.

AUTRE CONCOURS

Nous parlons ailleurs d'un concours de labour d'été qui est appelé à faire beaucoup de bien. Le bulletin publié par le gouvernement parle d'un autre concours organisé par divers cercles agricoles. C'est la conséquence naturelle de l'autre. Une fois la terre bien préparée par un bon labour d'été, ou, ce qui est mieux encore pour ceux qui ont l'immense avantage d'avoir du troupeau par un bon pacage, il convient de choisir son grain de semence.

Il s'agit dans ce concours de produire du grain de semence de meilleure marque possible. Ce qui est vrai des animaux est vrai dans une certaine mesure des grains de semence. Un animal de bonne race donne des produits de première valeur qui se vendent de trente à quarante piastres de plus que des animaux inférieurs, sans qu'il en coûte davantage pour les élever. C'est vrai des animaux, mais cela n'est pas vrai du grain, vont peut-être penser bon nombre de nos lecteurs.

C'est aussi très vrai du grain. Mettez en terre un blé dégénéré et vous aurez une récolte inférieure, même si votre terre est bonne et bien préparée. La preuve de ce que nous disons a été faite à Sainte-Anne des Chênes, cette année.

Un des cultivateurs se trouvant à court de grain, dut acheter du grain de semence. Or, dans le même champ le rendement provenant du grain de semence acheté est beaucoup supérieur à l'autre.

La leçon pratique à tirer de ce fait, la voici. Si nous ne croyons pas notre paroisse rendue au point de progrès voulu pour entrer dans ce nouveau concours, au moins prenons soin de nous procurer du bon grain de semence, chez ceux qui l'auront produit, et ne nous acharnons pas à semer les uns sur les autres, les produits de nos champs, même quand ces produits sont inférieurs. Pour le même travail la différence de rendement sera considérable.

Nous redisons donc: ce qui est vrai des animaux est aussi très vrai des grains de semence. Agissons donc en conséquence et ne craignons pas de faire les sacrifices voulus pour l'achat de bon grain de semence. C'est de l'argent placé à gros intérêt.

LEGISLATION PROVINCIALE SUR LES PRETS AUX CULTIVATEURS

"Au point de vue législatif, l'année s'est signalée, dans l'Ontario et les provinces des Prairies, par l'adoption de plusieurs lois pourvoyant à l'octroi de prêts aux cultivateurs. Toutes ces mesures se proposent le même but, mais toutes cherchent à l'atteindre par des voies différentes; l'intention est partout la même; les détails seuls diffèrent. Québec a depuis quelque temps un système de prêts agricoles dans sa "Caisse populaire" ou "Banque du crédit populaire." La Colombie-Britannique a, elle aussi, sa loi de l'agriculture de 1915, qui tend à l'accomplissement du même objet. Le système de la province de Québec a été décrit dans la **Gazette Agricole**, vol. 1, page 367, et à nouveau dans le volume II, page 498. Une analyse complète de la loi de la Colombie-Britannique est donnée dans le volume II, page 474.

L'exécution de la loi des prêts agricoles de l'Ontario est confiée aux corporations municipales de la province, qui peuvent emprunter les sommes qu'elles exigent à cet effet du trésorier provincial. Au moins la moitié de la somme prêtée doit être affectée à des améliorations permanentes, et la somme totale ne doit pas dépasser 60 pour cent de la valeur imposable de la terre. Le taux d'intérêt est fixé définitivement à 5 pour cent.

La loi des prêts agricoles du Manitoba crée une société de prêts agricoles au capital de un million de dollars, divisé en 200,000 parts de $5 chacune. La province prend la moitié de ces parts et avance en outre une somme égale au reste du capital payé. Le taux d'intérêt doit couvrir l'intérêt sur les garanties, plus un pour cent pour les frais. Les prêts ne doivent jamais dépasser 50 pour cent de la valeur de la propriété engagée, et le maximum est fixé à $10,000.

La loi de la Saskatchewan pourvoit à la nomination d'administration, composé d'un commisaire salarié et de deux membres dont les frais sont payés. De même qu'au Manitoba, la somme prêtée ne doit pas dépasser 50 pour cent de la valeur de la propriété offerte en garantie et le taux d'intérêt est fixé par le bureau. Le trésorier provincial est autorisé pour les fins de cette loi, à contracter un emprunt de $5,000,000.

La loi de l'Alberta pourvoit à la nomination d'un bureau de trois ou cinq membres dont l'un d'eux est un commissaire. Les hypothèques sont de trente ans. Le principal est remboursé par des versements annuels, à un taux d'intérêt qui suffit pour couvrir tous les frais. Les prêts ne doivent pas dépasser 40 pour cent de la valeur de la terre et le maximum que l'on peut prêter à un particulier est de $5,000. Le chiffre total des garanties ne doit pas dépasser la somme de $10,000,000.

Tels sont, exposés sous une forme sommaire, les principes et les points de divergence des différentes mesures, mais ces lois des prêts agricoles ne sont pas les seuls instruments par lesquels les quatre provinces qui les ont adoptées se proposent d'aider les cultivateurs à se procurer l'argent qui leur est nécessaire. Le Manitoba a adopté une loi de crédit rural, par laquelle les sociétés de crédit rural peuvent emprunter de l'argent des banques à 6 pour cent et le prêter à 7 pour cent sur les récoltes, les bestiaux, les machines; il y a également une loi autorisant les municipalités à lever des fonds à 6 pour cent pour l'achat de grain de semence. La Saskatchewan a modifié la loi des ventes et des achats afin de permettre aux soldats libérés de se procurer un crédit égal à 90 pour cent de la valeur des animaux. L'Alberta a adopté une loi d'encouragement à l'élevage", par l'intermédiaire de laquelle un éleveur peut se procurer un prêt d'un maximum de $500 sur son troupeau, moyennant un intérêt de 6 pour cent. Enfin la Colombie-Britannique a également adopté une loi pourvoyant à des prêts pour l'achat de grain de semence.

JOYEUSE EXCURSION A SAINT-NORBERT

Un merci est dû, et s'adresse chaleureusement de notre part, les Soeurs Grises, aux charitables messieurs qui, jeudi, le 30 du mois dernier, ont bien voulu mettre leurs automobiles à la disposition de nos orphelins pour une magnifique excursion à Saint-Norbert, dont M. Jean-Baptiste Coté, secrétaire de l'hôtel de ville, a eu l'aimable obligeance de prendre l'initiative. Parmi le joli défilé de 28 autos était celui même de l'archevêché, libéralement offert. Le gracieux cortège avait, en tête, pour l'honorer et le réjouir, M. le Curé Jubinville et notre très bienveillant M. le Maire, le Dr. Howden, lesquels étaient suivis des bons MM. eFrdinand Mager, A. Paquin, F. André, L. Langlement, Moscovitch Frères, Gray, A. C. Van Horenbeeck, L. Marcil, S. Carson, McPhail, M. Mollot, F.-X. Lavoie, E.-L. Etienne, F.-A. Sewery, R. Goulet, Joseph Désourdis, F. Savoie, J.-C. Dussault, A. Bénard, E. Marcoux, Noé Rodrigue, A. Kéroack, Joseph Fiset, P. Gevaert et Joseph Meindl.

Ces bienfaiteurs ont eu cette autre générosité de procurer à nos 130 enfants un succulent goûter. Ce congé a grandement réjoui nos chères orphelines qui parlent encore avec reconnaissance de leur belle promenade et bénissent la charité de ceux qui se plaisent à adoucir leurs malheurs.

Communiqué.

BETAIL

Taureaux.—		
Choix	$9.50	$10.00
Ordinaire	$7.00	$8.00
Taures.—		
Choix	$8.00	$8.50
Bon	$7.50	$8.00
Ordinaire	$6.50	$7.00
Vaches.—		
Choix	$7.50	$8.00
Bon	$7.00	$7.50
"Canners"	$3.00	$3.75
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Bulls".—		
Bon	$6.00	$6.50
Ordinaire	$5.50	$6.50
"Oxen".—		
Bon	$7.00	$7.50
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Canners"	$3.75	$5.00
Veaux.—		
Choix	$8.50	$9.00
Bon	$7.00	$8.00
"Feeders".—		
De choix	$16.25	$16.50
Bon	$6.00	$6.50
"Stockers".—		
Taureaux et taures de choix	$6.25	$6.75
Ordinaire	$5.75	$6.25
Veaux de choix	$6.50	$7.00
Cochons.—		
Lourds	$12.00	$14.00
Lourds	$10.50	$11.00
Légers	$12.00	$13.00
"Stags"	$5.00	$6.50
Truies	$8.00	$9.00
Moutons.—		
Agneaux	$9.50	$10.50
De choix	$8.00	$8.50

PRODUITS

Prix du gros

Oeufs—	
Frais pondus	.41
Beurre—	
Crémerie	.40
De ferme	.35
Saindoux—	
Tierçons	.26
Seau, 20 livres	$5.30
Baril, 50 livres	$13.13
Viandes—	
Boeuf	13½ à .14
Veau	.14½
Mouton	.20
Porc	.25½
Bacon. Flanc	.34½
Gruau—	
Sac de 80 livres	$3.70
Alimentation—	
Avoine, La tonne	$43
Son, La tonne	$35
Gru, La tonne	$39
Sucre—	
Granulé, Extra	$9.75

C'est le prix au baril. Au sac de 100 livres, 5 sous de plus; en poudre, boîte de 60 livres, 20 sous de plus qu'au baril; en gros pains, boîte de 100 livres, la même chose qu'au baril.

Légumes—	
Patates du Manitoba. Nouvelles	$1.25
Betteraves. La douzaine	.25
Oignons. La douzaine	.20
Choux. Nouveaux	.02
Carottes. La livre	.02
Rabioules. La douz.	.25
La livre	.02½
Poisson—	
Saumon gelé	.15
Brochet	.11
Poisson blanc du lac Winnipeg	.12
Foin—	
"Timothy" No 1	$19
"Timothy" No 2	$16
"Red Top" No 1	$14
"Red Top" No 2	$12
Farine—	
Lake of the Woods	
Five Roses, sac de 98 liv.	$5.75
Lakewood	$5.62½
Harvest Queen	$5.50
Medora	$5.30
XXXX	$3.85
Western Canada	
Purity	$5.75
Medallion	$5.62½
Three Stars	$5.50
Maitland	$5.20
Ogilvie	
Royal Household	$5.75
Glenora	$5.62½
Centennial	$5.40
Manitoba	$5.20
Whole Wheat	$5.50

Cote du Grain

Mardi soir, le 4 septembre 1917

	Déch'gé	Inspecté	"Tough"	Rejeté	'Smutty'
BLE					
No 1 Nord	222		209	208	
No 2 Nord	220		209	208	
No 3 Nord	214	Spécial	204	202	
No 4 Nord	204	204	190	188	
No 5 Nord	179	179	169		
No 6 Nord	161	161	151		
Fourrage	151		142		
AVOINE					
2 C. W.	64⅜				
3 C. W.	62⅞				
Extra 1 four	62⅞				
No 1 four	61⅜				
No 2 four	60⅜				
Rejeté					
ORGE					
No 3	118				
No 4	114				
Rejeté	110				
Fourrage	110				
LIN					
1 N. W. C.	329				
2 C. W.	322½				
3 C. W.	312				
Rejeté					

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

Cote a la Fermeture

	Blé	Avoine	Lin	Orge
Mai		63⅝	315	
Octobre		64⅜	326	115
Décembre		60	323½	

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

En Province

SAINTE-MARTHE, SASK.

Serait-il permis de raconter, à titre de distraction, un petit incident de la vie?

Un gentil jardin, qui captive les regards des passants, a surgi comme par enchantement de la brousse et du bois debout. Malgré la sécheresse, les légumes les plus hygiéniques et les plus savoureux y ont poussé abondamment... jusqu'aux raves sucrées d'Auvergne, France. En particulier il y a — ou plutôt il y avait, — un spécimen nouveau de patates farineuses, capables de remplacer avantageusement notre fameux pain blanc!

C'était une sélection, réservée d'avance pour les semailles. Aussi bien, avec quel soin jaloux elles étaient cultivées! Matin et soir on les arrosait pieusement avec les eaux de la cuisine.

Donc tout allait bien, quand un soir, une espèce de sanglier, quelque peu domestique, trompant la vigilance de son maître, sort précipitamment de sa loge, court, vole et bondit par-dessus la clôture, dans ce jardin, c'est-à-dire le jardin du presbytère. Et on pourrait presque dire : à la barbe du curé, car, — et heureusement, — il était là, à moitié courbé sur un gros livre, qui s'appelle l'Ami du clergé.

Jugez un peu de sa surprise!! A peine a-t-il eu le temps de saisir une arme que déjà, d'un coup de groin, l'intrus a soulevé, et englouti, les beaux spécimen de patates.

Ce fut donc tout un événement dans la place, où on en parle encore, tandis que M. le Curé, en songeant aux semailles prochaines, se rappelle involontairement la fable de Perrette.

Pratique: Ayez un grand jardin, c'est le fonds qui manque le moins dans l'Ouest, et un jardin est une excellente chose à tous égards. Mais n'oubliez pas de les bien protéger contre les animaux dits domestiques; ce sont de très mauvais jardiniers.

X.

NOTRE-DAME DE LOURDES

Depuis quelque temps, les gens de Lourdes étaient quelque peu surpris d'apercevoir l'allure martiale d'un pioupiou français en la personne de M. Hervé. Parti rejoindre son corps à l'appel de sa classe, M. Hervé est venu goûter un repos bien mérité auprès de Mme Hervé.

Espérons qu'il obtiendra une prolongation de quelque temps et que nous aurons encore le plaisir de lui entendre raconter les exploits de quelques camarades.

* * *

M. Hervé nous a quitté lundi matin pour aller reprendre son poste de combat.

* * *

M. et Mme Edouard Frey sont de retour de leur voyage de noces et se déclarent enchantés de leur nouvelle vie.

Avec l'automne vient la rentrée des classes, et cela n'a pas l'air de sourire à la gente écolière. Néanmoins, nous pensons que les parents comprennent la nécessité de l'instruction et qu'ils enverront leurs enfants à l'école autant que leur permettront les travaux de la ferme; afin de leur faire profiter tant qu'il nous le sera possible de l'instruction du français.

Rigadin.

SAINT-MALO

Dimanche dernier le village de Saint-Malo a vu un spectacle qui fera époque dans l'histoire paroissiale. C'était le jour du pèlerinage à la grotte et chapelle de Notre-Dame de Lourdes, au milieu de magnifiques ombrages, sur les bords de la Rivière-aux-Rat.

Dès six heures du matin la plupart des pèlerins se rendaient à l'église pour y faire la Sainte Communion; jusqu'à 9½ heures, trois prêtres étaient à la disposition de la foule pour entendre les confessions et distribuer le Pain Eucharistique. Après le profond recueillement des premières heures matinales qui enveloppe l'église et ses abords comme d'une atmosphère mystérieuse de silence, de prière et de suave dévotion, la scène change et le village, comme une ruche en plein travail, s'anime et prend l'aspect d'une ville qui prépare une fête extraordinaire. Ce sont les autos, express, voitures de toutes sortes bondées de joyeux pèlerins, qui arrivent de tous côtés et débouchent sur la vaste place de l'église. On a à peine le temps de les voir, tellement ils sont pressés; ils disparaissent aussitôt à droite et à gauche de l'église, et s'enfilent sous les chemins ombragés qui conduisent au délicieux sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. On estime à une centaine le nombre d'autos venus de tous les coins du diocèse de Saint-Boniface, Winnipeg et de plus loin encore.

A 10½ heures, la fanfare, sous la direction de M. Salé, annonce par un joli morceau le commencement de la fête et la messe est chantée par le Rév. M. Brodeur. Après l'évangile, le Rév. M. Primeau, avec son talent accoutumé, dans une diction parfaite, claire et sonore, nous fait un beau sermon sur la dévotion à la Sainte-Vierge.

A l'offertoire, un cantique est chanté par une trentaine de choristes, doucement accompagné par la bande.

Qu'elle était belle, cette messe chantée, dans le magnifique décor des bois, à l'ombre de gigantesques trembles, près du ruisseau qui symbolise si bien le gave de Lourdes, près de cette grotte en miniature où l'on admirait la Vierge Immaculée dans le creux du rocher, la petite Bernadette, à genoux, le cierge à la main; au-dessus des rochers le célébrant entouré du clergé et dans le fond du tableau, élevée dans les airs, majestueuse et gracieuse, la chapelle, surmontée de son fin clocheton et de ses deux tourelles. On avait réellement l'illusion du véritable sanctuaire.

De temps à autre les rayons du soleil perçaient et les nuées et le feuillage pour donner à ce lieu véritablement enchanteur, quelque chose d'infiniment doux et suave.

La présence de la Vierge Immaculée semblait pénétrer tous les coeurs; c'était un vrai rayon du ciel qui tombait sur nos âmes ravies et émues. Ah! qu'il faisait bon d'être là, dans cet asile de calme, de paix et de prière.

A trois heures, les vêpres; la foule est presque doublée. M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, préside aux vêpres. Dans un éloquent sermon M. l'abbé Primeau rappelle que Lourdes est un centre catholique où les croyants viennent retremper et raviver leur foi; il évoque de chers souvenirs, les émouvants spectacles inoubliables dont il a été témoin, après le dernier Congrès Eucharistique, dans la ville de Lourdes: 300 évêques, les foules nombreuses; les processions aux flambeaux, les cantiques chantés par des milliers de poitrines à la procession du Saint Sacrement; les prières douloureuses et ferventes des malades. L'orateur a profondément ému les assistants en évoquant dans cette solennelle circonstance des souvenirs qui cadraient si bien avec la solennité du jour.

Les Rév. MM. Jolys, St-Amant, Primeau, Houle, d'Otterburne, Lemieux, de Willow Bunch, Ferland, de Saint-Antoine, Mireault, Desrosiers, Brodeur, Decelles, Messier, du Petit Séminaire, Béliveau, Macaire, Brunet et Granger assistaient à cette belle fête.

Le soir, la bande nous régala d'un double concert; après le salut et après le souper.

Merci à ces braves d'avoir affronté le poids du jour, de la chaleur, de la route, de la pluie et de l'orage pour venir rehausser de leur talent cette fête annuelle.

A l'an prochain!

LORETTE

Les classes du Couvent sont ouvertes depuis le 27 août. Quelques-unes de nos institutrices, Mlles A. et E. McDougall, R. Jeanson, M. H. et G. Lecland, B. Grégoire et J. Neufson, sont retournées reprendre leurs classes.

Nous leur souhaitons, à toutes un heureux succès.

* * *

M. Raphael Arpin est gravement malade à l'hôpital Saint-Boniface.

* * *

Mlles Rémillard, J. Vinet et M. Lagacé étaient en promenade, dimanche dernier, chez M. Gendron.

* * *

M. Geo. Gauthier est légèrement indisposé ces jours-ci. Nous espérons un prompt rétablissement.

* * *

M. Jean St-Pierre et son fils, Félix, de Winnipeg, étaient en visite à Lorette, ces jours-ci.

* * *

M. Jos. Duding et M. O. Durand, du 223me Bataillon, sont revenus dans leur famille.

* * *

M. Gendron a commencé ses battages ces jours-ci. Tout fait présager une bonne récolte. On compte une moyenne de 25 minots de blé à l'acre.

Naissances

M. et Mme A. Marcoux, un fils, Denis. Parrain et marraine: M. S. Marcoux et Mlle R. Gendron.

M. et Mme O. Désorcy, un fils, Charles. Parrain et marraine: M. et Mme Charles Lavallée.

SOUS LES AILES

En ce temps-là, ce fut la Revue du 14 juillet...

Oh! pas la revue de parade, chaplante, avec la charge finale... mais la revue en pleine guerre mondiale, avec des soldats arrachés au champ de bataille... la revue pendant que le canon tonne et que le sang coule...

Tous ceux qui ont pu venir sont là... vivants, mais aussi les morts...

Là où sont les corps, les aigles se rassemblent...

Invisible, mais si présent, tout ce qui aima la France... tout ce qui lutta et mourut pour elle s'est donné rendez-vous dans la plaine où vont défiler les braves des braves... Geneviève y est à côté de Jeanne d'Arc... Louis XIV et Napoléon... Bayard et Turenne... Marceau, Lamoricière, Déroulède, pas un manque à l'appel.

C'est d'abord la cavalerie...

Les beaux cavaliers de France, au passé fabuleux.

Ils défilent, impeccables, la pointe haute, toujours élégants comme au temps de Louis le Quinzième; et leurs chevaux excités secouent l'écume d'argent dans la poussière d'or.

Et la foule leur fait fête... elle les applaudit longuement.

Vivent les dragons!... Vivent les cuirassiers et les chasseurs! et hussards jolis, et les spahis aux couleurs étranges.

Vivent les cavaliers, surtout ceux qui n'ont pas hésité à se faire "biffins" pour la défense de la patrie!...

* * *

Défilent après les troupes noires qui, elles aussi, ont fait leur sacrifice.

Où es-tu royal soleil du Maroc et du Sénégal?... Où êtes-vous, longues rêveries du désert, dans la torpeur des jours qui ne finissent pas!

Viennent ensuite les sapeurs héroïques qui, sous terre, ont mené la mort jusque sous les pieds des Boches... qui ont allumé des volcans et ont risqué cent fois, dans la nuit et dans la boue, de travailler à leur propre tombeau...

Les brancardiers, les simples et modestes brancardiers, médecins, infirmiers, aumôniers, humbles ouvriers de la guerre, courageux modestes, qui courent tous les risques de la bataille sans avoir l'enivrement des coups rendus, et de se sentir, à certaines secondes, les maîtres de la vie et ausi de la mort.

Et la foule applaudit plus encore, car elle se reconnait tellement en ces humbles serviteurs du pays...

* * *

Surgit ensuite l'artillerie...

Le 75 légendaire, qui eut sa journée historique... le 75 de la Marne, le 75 si rapide; si savant, si français, aux éclatements rageurs qu'on n'oublie jamais quand avec des éclats de femme furieuse, ils ont crié à vos oreilles leur stridente chanson...

Puis s'avancent les Rimaillo, bons travailleurs de batailles, et "la lourde", les 155 aux tirs de barrage infranchissable, les 305 cracheurs d'obus monstrueux...

On sent la force robuste qui passe. Et, derrière les canons, tous les ouvriers patriotes qui, jour et nuit, les ont fondus pour la besogne sinistre et nécessaire.

Et, à tout rompre, la foule bat des mains et acclame les titans.

Vivent les artilleurs!...

* * *

A ce moment, des cris enthousiastes s'élèvent:

—Les aéros!...

En effet, petites flèches d'or dans le grand ciel bleu, les avions apparaissent, grandissent, s'avancent, escadrille par escadrille. Puis il planent...

Alors, c'est du délire... On agite des drapeaux; on bat des mains... on se montre les "Cigognes", les "Hibous", les bombardeurs qui, jusqu'à Essen, vont rentrer au Boche ses obus dans la gorge...

Ils doivent comprendre, là-haut, ce "merci" de tout un peuple, non pas glorieux, et ils semblent frissonner de fierté dans un vertige d'audace et de sacrifice.

Mais qu'arrive-t-il?...

Tout d'un coup... c'est le silence... un silence immense qui s'étend sur le champ de manoeuvre...

Et, dans ce silence, on perçoit comme un martellement sourd...

C'est le défilé de l'infanterie qui commence...

De l'infanterie!... Infanterie coloniale, qui semble toujours narguer la mort... fusillers marins les héros de l'Yser... zouaves à l'allure si crâne... chasseurs au mordant irrésistible...

Et voici le simple fantassin... le pauvre "troufion", comme il s'appelle lui-même.

Maintenant, c'est le bleu-horizon partout...

Solides, brûlés par tous les soleils, lavés par toutes les pluies, ils passent vision d'épopée, comme passaient les soldats du premier Empire.

Ils passent... ceux des Eparges, de Verdun, du bois des Caures...

Ils passent, les héros de Vaux, de Douaumont, du Mort-Homme, de la côte 304... ceux du Chemin des Dames et tant d'autres!...

Ils passent, héros qui s'ignorent... géants devant qui se découvrira très bas l'Histoire...

* * *

Ils passent...

Les larmes coulent des yeux, et elles empêchent presque de lire les numéros des régiments de gloire.

Ils passent...

Et la foule, tombée à genoux, baise la capote limée qui frôle les visages.

Ils passent...

Et tantôt les applaudissements, tantôt le silence d'admiration de tout un peuple les mettent plus haut que la gloire, jusque dans ces régions où finit la louange et où commence la vénération.

Pierre l'Ermite.

—La Croix.

S. G. MGR E. BUNOZ, O. M. I.

Le dernier numéro des Acta Sanstae Sedis annonce que par décret du 13 juin, le R. P. Emile Bunoz, O.M.I., a été nommé Vicaire Apostolique du Yukon et de Prince Rupert. Le nouveau Vicaire Apostolique est depuis longtemps missionnaire dans cette région. Il est originaire de France et avait été nommé préfet apostolique, il y a déjà quelques années. Nos plus respectueux hommages au nouveau titulaire.

Le Campanile de Venise

LE PROCES DES ESQUIMAUX

A la suite du singulier verdict rendu par le jury d'Edmonton, l'avocat de la couronne a fait instruire à Calgary le procès des deux Esquimaux accusé du meurtre des Pères Leroux et Rouvirée.

Le jury de Calgary a rendu un verdict de culpabilité avec recommandation à la clémence. Le juge Harvey a prononcé la sentence de mort qui a été aussitôt commuée et les deux accusés pourront retourner dans leur pays.

Le fanatisme, particulièrement à Edmonton, semble avoir joué un rôle aussi ignoble que déraisonnable dans cette affaire. Les dépêches de la presse, visiblement tendancieuses, présentaient ce meurtre aggravé de cannibalisme avoué par les deux Esquimaux, comme l'affaire la plus naturelle du monde, s'efforçant en même temps d'insinuer que les deux missionnaires s'étaient montrés rudes à leur égard. Le premier jury influencé par ce nouveau genre de sophismes, avait perdu la tête: le second jury a donné une décision plus conforme à la nature des faits bien que les journaux aient continué le même système de fausses représentations.

C'est à croire que la presse jaune et ses souffleurs de même espèce, ont des sympathies très prononcées pour les cannibales, et que, dans leur opinion, c'est une affaire à encourager, pourvu que ces braves cannibales se contentent de tuer et de dévorer des missionnaires qui se sont soumis aux plus terribles privations pour aller leur porter la lumière de l'Evangile et de la civilisation.

Le Patriote.

LE FRANCAIS, LANGUE UNIVERSELLE

On lisait, le 9 août, dans l'Engeneering News-Record, de New-York, un des périodiques techniques les plus en vue, que la "langue française, au point de vue pratique, est la langue la plus importante."

Cet article, écrit par M. G. Seibert, ingénieur de la compagnie Transconcrete, de Rio de Janeiro, Brésil, disait: "La qualification la plus importante pour un ingénieur au point de vue des langues, c'est la connaissance de la langue française. Aux Etats-Unis, on développe actuellement une tendance vers l'étude de l'espagnol, en vue des relations commerciales avec l'Amérique du Sud; c'est une erreur. Le français est la langue presque universelle. Si l'on veut traiter d'affaires importantes en dehors des Etats-Unis, c'est en français qu'on doit le faire. Il faut donc connaître cette langue. Sans doute dans les communications avec les ouvriers, il faut se servir de la langue du pays. Le portugais est la langue du Brésil et l'espagnol, celle du reste de l'Amérique du Sud, mais un homme qui sait le français, peut facilement s'initier à l'une ou à l'autre de ces langues.

"Le français est la langue la plus utile dans tous les pays continentaux de l'Europe, spécialement la Russie, et dans l'Orient. La langue française est aussi utile pour lire les revues techniques françaises, qui traitent de questions et de travaux intéressant tous les pays du monde, tandis que les revues américaines se limitent aux entreprises américaines."

SAC AU DOS D'ICI UN MOIS

Le travail relatif à la rédaction des règlements d'exemption au service obligatoire et à la création des tribunaux avance rapidement. — Mesures contre les récalcitrants.

Ottawa, 31. — Le comité auxiliaire chargé d'aider le ministre de la justice dans la mise en vigueur de la loi du service militaire obligatoire a commencé hier la révision des règlements relatifs à l'exemption. Le ministre de la Justice, M. Doherty, le sous-ministre de la justice, M. E. L. Newcombe, M. C. W. Biggar, d'Edmonton, M. J. H. Moss, de Toronto, et le lt-colonel Machin, de Kenora, étaient présents. Les réunions du comité se continueront jusqu'à ce que la revision soit terminée. On croit que M. L. J. Loranger, avocat de Montréal, fera sous peu partie du comité.

On s'est entendu pour déterminer les endroits, dans chaque province où seront établis les tribunaux d'exemption. Dans les grandes villes, il y aura un tribunal par 7,500 de population, à moins que l'on n'en établisse qu'un par quartier municipal.

Dès que la proclamation appelant sous les armes les premières classes, soit les hommes de 20 à 34 ans, célibataires, ceux qui ne se présenteront pas ou ne s'enregistreront pas dans un certain délai n'auront plus de droit par la suite de faire valoir de causes d'exemption. S'ils sont aptes physiquement, ils seront immédiatement versés dans l'armée, qu'ils aient le droit d'être exemptés ou non.

On dit que la proclamation appelant la première classe sous les armes sera lancée dans trois ou quatre semaines.

Abonnez-vous à la "Liberté" $1.50 par année

AVIS

CONCERNANT LA SUCCESSION D'AUGUSTE GAUTHIER, DECEDE

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE, conformément aux dispositions du Manitoba Trustee Act, à tous les créanciers et à toutes personnes ayant des réclamations contre la succession du dit Auguste Gauthier, décédé, mort à la paroisse de Lorette, en la province du Manitoba, le ou vers le 31ème jour de juillet 1915, et dont l'administration des biens a été remise à Emile Gauthier, cultivateur, de la paroisse de Lorette, en la province du Manitoba, par la cour de subrogation de Saint-Boniface, province de Manitoba, d'avoir à envoyer, poste payée, ou par remise au bureau de MM. Beaupré et Bétournay, 312 Edifice McIntyre, en la Cité de Winnipeg, province du Manitoba, le ou avant le 13 octobre 1917, leurs nom et prénoms, adresse et identification, et, par écrit, les détails complets de leur réclamation, la nature des garanties, s'il y a, en leur possession, et cela dûment vérifié par une déclaration selon les statuts.

ET QU'AVIS SOIT PRIS qu'après le 13 octobre 1917, le dit Emile Gauthier distribuera les biens du dit Auguste Gauthier, décédé, parmi les personnes y ayant droit, ne tenant compte que des réclamations dont il aura alors connaissance, et qu'il ne sera responsable d'aucune créance d'une personne ou de personnes dont il n'aura pas reçu avis à cette date.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 22ème jour d'août 1917.

EMILE GAUTHIER,
Administrateur.

Par BEAUPRE et BETOURNAY,
Ses procureurs.

AUTOUR DE LA CONSCRIPTION

La police entre en scène

Montréal, 30. — Une parade anticonscriptionniste a été rencontrée par un corps de 50 agents de la paix à l'angle des rues Montcalm et Ste-Catherine. La police se mit en devoir de briser la procession. Dans la bagarre, quelques-uns des manifestants furent poussés à travers les vitrines du magasin de meubles de Fortier, Poirier et Duchesneau, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Beaudry. Les manifestants se retirèrent alors dans la rue Beaudry. La police les poursuivit jusqu'à la rue Demontigny, où il y avait un édifice en construction. Là une grêle de briques se mit à pleuvoir sur les vestons bleus. La police se rallia; personne n'avait été blessé. L'ordre de faire feu fut donné, et les anticonscriptionnistes disparurent. Il n'y eut plus de troubles dans ce quartier.

Cinq mille personnes se réunirent hier soir à l'angle des rues Laurier et Garnier pour écouter les orateurs opposés à la conscription.

Des coups de revolver furent le nouveau genre d'applaudissements, quand R. Parsons, qui fut le seul orateur de langue anglaise de la soirée, déclara que si quelques-uns de ses auditeurs étaient jetés en prison pour avoir parlé contre le ''chiffon de papier'' que le gouvernement appelle loi de conscription, ''les portes des prisons voleraient en morceaux''.

Parsons dit que si le gouvernement a passé cette loi dans le but de soulever une révolution, il allait réussir. Il se déclara opposé à la violence, mais il déclara que si on lui fait des menaces parce qu'il refuse de se faire meurtrier, il persistera à la violence par la violence et traitera le représentant du gouvernement comme on traite un meurtrier.

F. Villeneuve répéta ses déclarations d'avant-hier soir au parc Lafontaine, à savoir, que le premier ministre et ses collègues méritent la mort si la loi de conscription est mise en vigueur.

P. Mongeau conseilla de déclarer la grève le jour de la fête du Travail. Si la grève est déclarée je montrerai aux grévistes en cinq minutes l'endroit où ils pourront se procurer toute la nourriture dont ils ont besoin. Il conseilla aux auditeurs de refuser de s'enrégimenter et de rester chez eux. On ira sans doute vous chercher chez vous, dit-il, mais d'ici là on va avoir le temps de préparer nos pistolets. La foule salua cette déclaration d'une salve de coups de feu. Si on m'arrête, dit l'orateur, pour mes discours anticonscriptionnistes, je sais que je ne resterai pas longtemps en prison.

* * *

La maison de M. Sévigny attaquée

Québec, 30. — La porte vitrée de la résidence de M. Sévigny, ministre du Revenu de l'Intérieur, 60 rue St-Cyrille, a été brisée hier soir. La famille n'était pas à la maison. On a mis un agent de la paix pour protéger la maison, jusqu'à ce que la porte soit réparée.

* * *

Menace de grève générale

Victoria, C. A., 30. — La Fédération du travail de la Colombie Anglaise a été convoquée en assemblée pour discuter l'organisation de la grève générale contre l'application de la loi de conscription.

Cette assemblée aura lieu lundi, pour la fête du Travail, et on s'attend que des milliers d'ouvriers y assisteront.

On craint beaucoup que la grève générale soit décidée.

* * *

La garnison de Québec

Québec, 30. — Un détachement de trois cents Highlanders du régiment du Col. Guthrie a commencé, aujourd'hui, le service de garnison et de patrouille dans la ville, en remplacement du régiment composé du 9me et du 8me régiments que l'on envoie à Valcartier, pour y faire de l'entraînement.

Le 9me Régiment est parti, ce midi, pour le camp Valcartier, où un détachement était déjà rendu pour lever le camp. Le 8me régiment suivra sous peu.

Depuis quelques jours, les Highlanders ont remplacé les soldats de ces deux régiments qui faisaient du service de garnison à Lévis.

L'ordre à cet effet n'a été reçu que quelques heures avant le moment fixé pour son exécution.

Les soldats écossais sont tous logés sur la citadelle. De grands remaniements se sont faits pour les accommoder.

* * *

La situation s'aggrave dans la métropole. — Manifestations turbulentes. — Coups de revolver. — Chefs surveillés. — On craint des troubles plus sérieux.

Montréal, 30. — Les anticonscriptionnistes ont eu, hier soir, des démêlés avec la police, à l'intersection des rues Montcalm et Sainte-Catherine. Un détachement de 30 policiers s'est rué sur la foule des manifestants pour les disperser, après avoir résisté, la masse se retira dans les rues Beaudry et Demontigny, où un chantier de construction offrit aux adversaires de la conscription des amas de briques qui leur servirent d'armes contre les agents de police, obligés de lâcher momentanément. Ceux-ci revinrent à la charge, et un ordre de faire feu sur les manifestants eut pour effet de disperser la foule.

Cinq milles personnes ont assisté à une assemblée au coin des rues Laurier et Garnier. Des coups de revolver ont souvent salué les déclarations des orateurs. L'un d'eux, M. R. Parsons, a déclaré que s'ils étaient emprisonnés pour avoir dénoncé la conscription, qui vient d'être signée à Ottawa, les portes de la prison voleraient en éclats. Si le gouvernement veut que cette loi soit l'étincelle qui allumera dans le pays le feu de la révolution, il en sera ainsi.

M. F. Villeneuve a dit que si la conscription est mise en force, le Premier Ministre et les autres membres du Cabinet devront mourir. Il a suggéré une grève générale, le jour de la fête du Travail.

En raison de la conscription devenue loi et par la menace de manifestations par trop bruyantes de la part des anti-conscriptionnistes, ont a fait redoubler le service de surveillance aux journaux de Montréal, aux casernes, aux fabriques de munitions.

D'après une lettre reçue, ce matin, à Québec, d'une personne qui habite Montréal, la situation dans la Métropole est sérieuse et ne laisse pas de causer quelque inquiétude aux autorités.

Dans les manifestations anticonscriptionnistes, beaucoup sont armés et les coups de revolver remplacent les applaudissements. Certains des chefs des manifestants ont vu leurs bureaux fermés par ordre d'Ottawa et surveillés. On craint que des manifestations plus graves n'aient lieu à des établissements comme ceux de Davies et Co., et de Matthews, Blackwell et Co.

Il y a un navire de guerre dans le port que l'on dit gardé là pour faire observer la loi.

On dit que 10,000 jeunes gens des premières classes refusent de répondre à l'appel. On craint pour la vie de certains officiers militaires.

* * *

Scènes violentes. — Quatre policiers et plusieurs autres personnes blessées. — Disparition d'un chef anti-conscriptionniste.

Montréal, 31. — Quatre agents ont été blessés, plusieurs manifestants ont reçu des coups, nombre de glaces ont été brisées au cours de la démonstration anti-conscriptionniste, hier soir, à Saint-Henri.

La police, voyant que la situation s'aggravait, que les ''Anti'' s'attaquaient aux tramways, aux maisons de commerce, fit charger la foule au square Philipps. Il y eut des coups de feu, mais pas d'accidents graves, heureusement.

A l'assemblée au square Etienne Cartier, les orateurs ont prononcé leurs mêmes discours d'une extrême violence, recommandant à l'assistance qui les acclamait, la résistance par tous les moyens possibles à l'enrôlement obligatoire.

Le maire Martin a donné ordre d'arrêter tous ceux qui font des discours séditieux et recommandent la révolte.

La ville est dans l'inquiétude extrême de tout ce qui se passe.

On a confirmé hier soir à l'assemblée une rumeur qui avait circulé avec persistance toute l'après-midi: Elie Lalumière, l'un des chefs anti-conscriptionnistes, a été enlevé mystérieusement avant hier soir, vers onze heures, on ne sait par qui.

Dans la journée d'hier il a téléphoné à sa femme, disant qu'il était prisonnier, gardé à vue et en danger de mort s'il cherchait à s'échapper ou à dire à ses amis où il était. En même temps, il annonçait à sa femme que quelqu'un irait la chercher hier après-midi pour la conduire près de lui.

L'après-midi s'est passé et personne ne s'est présenté chez madame Lalumière, qui a retenu les services de Mtre Alban Germain, pour faire remettre en liberté son mari, quelque soient ceux qui le tiennent.

On soupçonne fortement les autorités militaires d'être au fond de cette disparition.

Mtre Alban Germain a obtenu, hier, un bref d'habeas corpus qu'il a fait signifier aux autorités policières et militaires, au chef du département d'immigration, à l'agence de détective Thiel, bref à tous ceux qui peuvent être soupçonnés de détenir illégalement Elie Lalumière prisonnier.

On s'attend à des développements sensationnels dans cette affaire, qui fait penser aux aventures d'Arsène Lupin.

Montréal, 31. — Au cours de la grande assemblée du Parc Etienne Cartier, à Saint-Henri, hier soir, Wilfrid Lalumière, un frère du chef des anti-conscriptionnistes, annonça comment son frère avait été arrêté, mercredi soir, à 11 heures, alors qu'une trentaine d'agents fédéraux l'amenèrent. Si je peux savoir à quelle prison il est, dit-il, je dirigerai moi-même une attaque pour l'en faire sortir.

Il dit qu'il va continuer ses discours anti-conscriptionnistes et sera de nouveau un des orateurs à l'assemblée de ce soir au Champ de Mars.

* * *

Les blessés

Montréal, 31. — Anselme Lacasse, de la rue Aylwin, No 154, a été blessé au cours de l'échauffourée, hier soir, rue Sainte-Catherine, ainsi que son frère Damasse Lacasse; celui-ci eut le bras traversé d'une balle au cours de la manifestation.

Les constables Bruce, Beriau et Gravel furent blessés aussi.

* * *

Lalumière comparait

Montréal, 31. Elie Lalumière a comparu, ce matin, devant la cour de pratique, à la suite du bref d'habeas corpus demandé par Mtre Germain.

L'affaire a été remise à cet après-midi.

Lalumière est entre les mains de la police fédérale, ainsi que plusieurs autres manifestants anti-conscriptionnistes.

* * *

Fusils et dynamite

Montréal, 31. — Un détachement de soldats et des hommes de la police fédérale ont opéré, ce matin, la saisie de plus de 3,000 fusils et d'une quantité de dynamite qui avaient été cachés dans une maison inhabitée de la rue Châteaubriand, très haut dans le nord de la ville.

* * *

L'affaire Lalumière

Montréal, 31. — Elie Lalumière, l'un des membres les plus actifs des Constitutionnels, qui conduisirent une vive campagne anticonscriptionniste au moment de la présentation du bill Borden, disparu avant-hier soir, a été retrouvé, ce matin, grâce à un habeas corpus émis à la demande de sa famille par le juge Monet.

Il était détenu sans qu'aucune plainte n'ait été portée contre lui, au bureau de l'immigration dans la cellule des sujets ennemis, à la demande des autorités fédérales, et c'est l'agent Garand, de l'agence secrète Thiel, qui l'a conduit au tribunal. On n'a pu savoir le motif de l'arrestation et comme il ne semble exister aucun mandat, l'affaire a créé une vive sensation dans les milieux judiciaires où l'on traitait cette façon de procéder d'arbitraire.

La comparution a été courte. Mtre Wainwright, représentant du gouvernement, a obtenu un ajournement jusqu'à cet après-midi, alors que son associé, Mtre Pierce Davidson (lieut.-col.) arrivera d'Ottawa pour s'occuper de la poursuite, muni d'instructions spéciales, croit-on, du ministre de la Justice.

Les journaux anglais relient la détention de Lalumière au dynamitage chez lord Atheistan à Cartierville, il y a quelques semaines, mais ce sont simplement des hypothèses.

Lalumière avait cessé de prendre part aux assemblées anticonscriptionnistes depuis près d'un mois et son arrestation a causé une vive surprise chez ses amis. On parle de nombreuses autres arrestations aujourd'hui même.

Lalumière fit autrefois parler de lui dans l'élection de M. Coderre, aujourd'hui jugé dans Hochelaga. Il était dans le temps fort prisé, paraît-il, des ministériels. Il fut traduit devant le tribunal après un voyage en Europe, qu'on dit être une fuite, inculpé d'avoir organisé une bande de ''télégraphes'' contre M. Doyon, candidat en opposition à M. Coderre, mais l'affaire tomba à l'eau.

Lord Shaughnessy, président du Pacifique Canadien, dont l'opposition à la conscription ne fait plus de doute

REPUBLIQUE EN GRECE

M. Vénizelos dit clairement ce que le gouvernement fera si le Roi ne se montre pas plus démocrate. — Une autre chance à la monarchie.

Athènes, 1. — Au cours d'une réunion de la Chambre des députés, le premier ministre Vénizelos a déclaré qu'il ne considérait pas encore le temps venu pour fonder une république et qu'il croyait de son devoir de donner une autre chance à la monarchie.

Cette déclaration fut provoquée par Georges Cafantaris, président de la délégation qui a récemment visité l'Amérique qui dit avoir été profondément impressionné de ce qu'avaient fait les institutions républicaines en Amérique. Il proposa l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône et termina son discours en se déclarant fortement en faveur d'une république.

M. Vénizelos fit immédiatement une déclaration dans laquelle il dit que l'opinion exprimée par M. Cafantaris ne représentait pas l'opinion du gouvernement. Il a souvent dit lui-même à l'ancien roi Constantin que le monde s'acheminait graduellement vers l'idée d'abolition des monarchies et qu'il appartenait aux rois de retarder ou d'avancer le progrès inévitable de cette idée. Malheureusement, la conduite de Constantin porta un tel coup à la monarchie que nombre de Grecs, autrefois partisans de la monarchie, croient l'établissement de la république désirable, tout en la considérant encore comme prématurée.

Le gouvernement, cependant, continue le premier ministre, croit de son devoir de donner une nouvelle chance à la monarchie. C'est certainement la dernière chance, mais je suis convaincu que le peuple grec et la prochaine assemblée constituante seront disposés à rendre possible notre système actuel de démocratie présidé par un roi.

Cette déclaration fut reçue par de longs applaudissements, comme définissant clairement l'attitude du gouvernement à l'égard du mouvement toujours grandissant en faveur de l'établissement d'une république.

Clémenceau, le cynique et féroce adversaire des religieux en France, vient d'écrire ces lignes qui renferment un aveu étonnant de la faute commise contre eux par le gouvernement français:

''Il serait monstrueux de chasser de nouveau, la guerre terminée, les gens aux soins desquels on a été trop heureux de confier nos nombreux blessés qui, sans eux, trop souvent, n'en auraient reçu aucun.

''La Séparation, la loi sur les Associations — dans leur forme actuelle tout au moins — constituent de lourdes fautes. La guerre peut fournir des occasions de les réparer. Il serait inique, donc impolitique de les laiser s'enfuir.''

La revue américaine et protestante la **Nation**, de New-York, apprécie l'appel du Pape en faveur de la paix. ''Cette démarche est un événement diplomatique et international de première grandeur. Qu'en résultera-t-il? Nous ne savons encore. Il faut du temps. Personne ne doit se hâter de parler. Mais s'il y a une rumeur qu'il faudrait étouffer dès maintenant, c'est celle qui voudrait nous faire croire qu'il n'y a là qu'une fourberie de l'Allemagne et que le Pape se serait prêté à de misérables intrigues. Lloyd George, le premier ministre d'Angleterre, a déjà dit que le chef d'un pays qui ferait la guerre un jour de plus qu'il ne faut pour obtenir les buts essentiels de la guerre, serait un monstre. Or le Pape nous les fait entrevoir, ces buts essentiels. Les Alliés ne peuvent pas mépriser l'occasion d'établir une paix juste et durable.''

Dans le passé nous nous sommes contentés de donner à nos fils et à nos filles, une éducation suffisante dans leur langue maternelle, mais si les leçons de la guerre doivent être prises à coeur et si nous voulons étendre notre commerce, il va falloir rendre nos enfants familiers avec les langages des autres nations. L'enseignement du français devrait être obligatoire dans toutes les écoles de l'Empire, car cet idiome est le meilleur moyen de communication dans l'univers entier.

Lord Shaughnessy.

ESPRIT PUBLIC

Un bon nombre des nôtres manquent d'esprit public à un degré inquiétant. Nous parlions il y a quelques semaines des ennuis de certains contribuables, du simple fait que personne ne s'était dérangé pour assister à la réunion convoquée en vue de changer un site d'école. Devant une majorité insouciante se trouvait une minorité active. Conclusion: la minorité fut largement représentée à l'assemblée et gagna son point; l'école fut changée de place et la majorité se mit à se lamenter que le nouveau site n'était pas central, que c'était leur faire une injustice, que c'était obliger les enfants à marcher trop loin, etc., etc., toute la kyrielle des jérémiades ordinaires de ceux qui, ne sachant pas agir à temps, se consolent en se lamentant.

Signe infaillible, d'infériorité, disons-nous. Non seulement cela ne remédie à rien, mais ne fait qu'accentuer davantage l'infériorité.

Prenons bravement notre place dans la vie publique, qu'il s'agisse de commissions scolaires, de conseils municipaux ou d'élections législatives. Surtout surveillons les listes; c'est le moment le plus important.

L'un des endroits du Manitoba vient de passer par une lutte très rude, qui aurait pu fort mal tourner, mais qui tournera assez bien, nous osons l'espérer. Tout le mal eût été évité en surveillant la liste électorale. Ce point négligé, il s'en est suivi une lutte très vive qui laisse toujours des impressions désagréables et regrettables.

Ayons un peu plus d'esprit public. Nos groupes de Saint-Jean-Baptiste ont là un beau champ d'action pour y exercer leur activité dont ils ne savent que faire parfois. Il est difficile de demander au grand nombre de se mettre au courant de certains points de formalités; ce qu'on peut attendre d'eux est de se mettre moins difficilement en branle quand deux ou trois hommes ayant plus de connaissances et se tenant au courant des questions qui les intéressent, leur feront entendre le mot d'ordre. Alors laissons de côté beoufs, veaux, vaches, etc., et posons un acte qui doit avoir une longue portée sur notre vie sociale.

Nous serons les serviteurs des autres aussi longtemps que la masse des nôtres n'aura pas compris l'importance de ce point et ne se sera pas décidée à agir partout et toujours.

MEDAILLE D'OR

Nous lisons dans l'**Action Catholique** du 20 août dernier que la médaille d'or du Mérite Agricole vient d'être décernée à M. J.-F. Descoteaux, de Sainte-Monique, P. Q. Il y avait 116 fermes au concours.

Cela nous rend songeurs et nous risquons une idée. L'exemple ne serait-il pas bon à suivre dans notre Manitoba? Un concours de Mérite Agricole pourrait assez facilement être organisé dans nos paroisses de langue française du Manitoba. L'affaire de trouver le donateur d'une superbe médaille d'or pour une telle cause est facile à régler; c'est sûrement à qui aurait l'honneur de la présenter.

Mais qui va prendre l'initiative du mouvement? Voilà qui est plus compliqué, et nous enregistrerons volontiers dans les colonnes de la **Liberté** les suggestions que nos lecteurs pourraient vouloir faire.

Pourquoi notre Société Provinciale de la Saint-Jean-Baptiste ne se mettrait-elle pas en tête du mouvement? Son exécutif s'est organisé en comité général de colonisation. Il nous semble que notre proposition ne s'éloigne pas beaucoup des intérêts généraux de la colonisation, car un tel concours stimulerait sûrement la meilleure culture. Une culture bien faite sera pour nous un facteur considérable de colonisation, puisqu'elle rendra nos cultivateurs plus prospères, plus en mesure conséquemment de garder leurs terres et d'en acquérir d'autres pour leurs nombreux enfants qui doivent rester à la campagne pour leur bien personnel et celui du groupe tout entier.

Nous serions vraiment heureux de voir notre idée discutée par quelques-uns de nos lecteurs. Si l'on trouve que toutes les paroisses de langue française constituent un trop large champ d'action, rien n'empêche qu'on divise la province en deux ou trois sections. Il resterait simplement alors à comparer le chef de chaque section pour choisir celui auquel reviendrait la médaille d'or. Une médaille d'argent pourrait être donnée aux autres.

La **Liberté** se fait fort de trouver trois ou quatre médailles au cas où un comité d'hommes actifs pourrait mettre un concours en marche dans la province divisée en trois ou quatre sections.

Nous sollicitons la critique de notre projet et d'autres suggestions, si on juge à propos.

UN BON POINT

Nous recevons du Comité de Colonisation de l'A. C. J. C. de Saint-Boniface une superbe brochure intitulée: "Le Manitoba — Vers les belles terres".

C'est un plaisir pour nous de remercier les jeunes et de les féliciter de tout coeur. C'est de l'action et de la bonne, car avant de récolter il faut semer, et cette superbe brochure ira faire mieux connaître le Manitoba à Québec, aux Etats-Unis et ailleurs.

Le Comité de Colonisation de l'A. C. J. C. a reçu le bienveillant concours de M. Louis Kon, surintendant de l'immigration et de la colonisation pour le compte du gouvernement de cette province. L'assentiment du ministre est dû à la bienveillante intervention de ce dernier, qui ajoute des paroles très aimables à l'appui financier que donne le gouvernement. Sa lettre se trouve à la page 4 de la brochure, et nous invitons nos lecteurs à en prendre connaissance.

La brochure porte au dos l'encouragement de M. Albert Préfontaine, représentant de Carillon à la législature provinciale, et celui de M. J.-P. Dumas, représentant de Saint-Boniface. Nous prenons sur nous de faire remarquer que ces messieurs ne partagent pas les mêmes vues politiques; c'est pour nous une preuve que nos jeunes, tout en s'adressant au gouvernement pour lui demander son aide financière, ont eu la préoccupation de placer leur action au-dessus de la sphère où se meuvent les intérêts des partis. L'oeuvre de la colonisation demande cette largeur de vues.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter l'A. C. J. C. d'avoir établi un secrétariat permanent pour son comité de colonisation, 47, rue Masson, Saint-Boniface. Le secrétariat permanent de l'Association d'Education a rendu la chose possible. Nous en sommes heureux, car ce sont deux oeuvres bien faites pour se prêter un mutuel appui.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien se convaincre que ceci ne se fait pas sans qu'on y aille de quelques piastres. Mais le temps est passé des associations avec président, vice-président, secrétaire et trésorier sans fonds. Les membres de l'Exécutif de l'Association d'Education et les jeunes du Comité de Colonisation donnent leur temps gratis, mais les dépenses de bureau et d'organisation, de travail et d'impressions font que les quelques piastres que les patriotes en actes voudront bien verser seront reçues avec beaucoup de reconnaissance.

Passons des paroles aux actes, c'est le seul moyen de ne pas rester à piétiner sur place.

IMMUNITES ECCLESIASTIQUES

Des principes, il en faut en ces temps troublés où les grandes notions du vrai semblent disparaître dans le fracas des crimes politiques; où de faux prophètes, qui se croient inspirés, prêchent des doctrines nouvelles; où des politiciens oublient qu'ils sont enfants de l'Eglise pour dépouiller leur mère de ses droits les plus chers. Dans ce chaos d'idées, dans ce brouillard d'événements, plusieurs catholiques plus ignorants que mal disposés sont portés à s'attacher à ce qui n'a que les apparences de la vérité, et prennent ainsi part, sans le savoir, aux manoeuvres de nos ennemis les plus acharnés.

Ainsi, certains individus, fort avancés dans les idées de démocratie et d'égalité, sont tentés de se demander pourquoi les clercs ont droit plus que les autres citoyens à une exemption du service militaire.

La réponse à cette question est catégorique. C'est parce que cette immunité fait partie des droits inviolables de l'Eglise. "Parmi les driots inviolables de l'Eglise, les uns ont pour objet l'unité et l'indissolubilité du mariage, **l'immunité des clercs**, l'existence des communautés religieuses d'hommes et de femmes, etc."—(Mgr Archambault, conférence sur l'autorité sociale.)

De quelle source découlent ces droits inviolables de l'Eglise? Ils viennent de la nature même de l'Eglise, qui, d'après son institution, son organisation et sa fin, est une société parfaite, supérieure à l'Etat et indépendante de lui dans sa sphère d'action. Cette supériorité et cette indépendance font que l'Eglise a le droit de faire des lois intangibles par l'Etat quand il s'agit de sa propre conservation, de son développement et de tout ce qui a trait au salut des âmes. "Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par par son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise.—Léon XIII, Immortale Dei.

La loi du service militaire est un empiètement sur les droits et l'autorité de l'Eglise; et cette affirmation ne demande pas d'autre démonstration que ces paroles de Son Eminence le Cardinal Bégin: "Ce service militaire, tel que projeté, ou du moins tel qu'on peut le juger d'après les discours et déclarations que sa discussion a provoqués, n'est pas seulement une grave atteinte aux droits de l'Eglise du Christ, indépendante dans son domaine, et dont les lois et la pratique soustraient le clergé, et toute la classe sociale que ce nom désigne, au service des armes; il constitue une entrave funeste au recrutement des ministres du Seigneur, des pasteurs des âmes, comme du personnel des religieux enseignants; et il crée, par là, même, dans notre société, un mal infiniment plus grave que celui auquel on prétend vouloir remédier."

Les déclarations auxquelles Son Eminence fait allusion ne sont qu'une manifestation de ce libéralisme qui gangrène une bonne partie de notre classe instruite et qui insinue son poison dans la masse de notre population. Il y a chez nous une tendance assez répandue à croire que l'Eglise doit être sous la tutelle de l'Etat et qu'elle doit se plier à son gré à tout ce que la prudence humaine peut juger utile ou nécessaire à l'administration des choses temporelles, même si cela est en opposition avec ses droits les plus chers.

Méfions-nous des politiciens à idées tendancielles et basons notre manière de penser et d'agir sur l'enseignement de l'Eglise. Dans la matière qui nous occupe il n'y a pas d'équivoque possible et nous devons avoir présentes à la mémoire ces belles paroles de Léon XIII, qui sont un admirable résumé des prérogatives de l'Eglise: "Il faut admettre que l'Eglise est de sa nature et de plein droit non moins que l'Etat une société parfaite; que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas prétendre asservir et subjuguer l'Eglise, ni diminuer sa liberté d'action dans sa sphère, ni lui enlever n'importe lequel des droits qui lui ont été conférés par Jésus-Christ."

PAUL BELART.

DES PERLES

Nos lecteurs voudront bien ne pas perdre de vue que nous sommes à examiner le livre de M. H. H. Horne, intitulé "La Philosophie de l'Education".

Ce qu'il en brille des perles dans ce manuel! En voici une nouvelle que nous offrons à l'admiration de nos lecteurs:

"La religion ne peut pas être enseignée", dit M. Horne.

Tiens, c'est du nouveau cela; il est vrai qu'on ne se bombarde pas docteur en philosophie pour dire comme tout le monde. Cependant, M. Horne n'a-t-il pas vu quelque part dans l'Evangile les mots suivants, adressés par le Divin Maître Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres:

"Allez, enseignez à toutes les nations."

Si nous ne nous trompons pas, c'est bien la religion que le Divin Maître est venu enseigner au monde, et qu'Il désire voir enseignée par ses apôtres. Notre-Seigneur et M. Horne disent oui et non sur le même sujet; le choix entre les deux ne doit pas être embarrassant pour le grand nombre. Nous est avis que le doctorat en philosophie de Monsieur ne peut y tenir.

Mais M. Horne doit avoir au moins une raison pour masquer son affirmation, sinon la justifier?

Oui, la voici (page 124): "Essayer d'enseigner la religion, c'est "la réduire à la théologie, tout comme enseigner la morale c'est la "réduire à l'éthique."

Oh! les grands mots, comme c'est commode quand on veut faire passer sa marchandise sans lui laisser subir l'examen d'yeux indiscrets. Cependant les mots veulent dire quelque chose, et quand on est docteur en philosophie, on ne doit pas l'ignorer. Si les mots employés par M. Horne ne veulent pas dire ce que ce monsieur veut dire, ils ont sûrement une signification. Voyons un peu.

"Vouloir enseigner la religion, dit notre docteur, c'est la "réduire à la théologie."

D'abord, qu'est-ce que la théologie? Si notre information est juste, le mot vient de deux mots grecs, qui signifient la science de Dieu. Donc, conclusion que doivent tirer tous ceux qui ne sont pas docteurs en philosophie mais qui ont pour deux sous de sens commun, on ne peut avoir de religion sans avoir de la théologie dans une certaine mesure; et apprendre la religion, c'est, qu'on le veuille ou non apprendre la théologie. L'enfant qui étudie son catéchisme fait de la théologie, et celui qui le lui enseigne en fait également.

Ce n'est pas sûr que M. Horne n'ait pas fait de la théologie puisque, étant professeur de pédagogie, il a dû être maître d'école à une époque de sa vie. Il peut se faire que semblable au personnage de Molière, "Il ait fait de la théologie sans le savoir", comme ce personnage faisait de la prose depuis quarante ans sans le savoir.

Monsieur le philosophe sera-t-il au moins plus heureux en parlant de morale?

". . . tout comme enseigner la morale c'est la réduire à l'éthique", dit-il.

L'éthique, ça doit être un animal bien difficile à nourrir!

Si vous prenez un dictionnaire pour vous élever jusqu'au niveau intellectuel de notre philosophe, vous trouverez ce qui suit:

"Ethique.—science de la morale."

Or, voyez ce que dit notre philosophe, toujours page 124:

"Essayer d'enseigner la morale c'est la réduire à l'éthique."

Remplacez le mot "éthique" par sa définition, ce qui sera plus au niveau des mortels ordinaires, et vous devrez lire comme ceci:

"Essayer d'enseigner la morale, c'est la réduire à la science "de la morale."

Monsieur Lapalisse, qui n'était pas docteur, pouvait en dire tout autant, mais notre docteur a le mérite peu banal de dire, — si ses paroles ont un sens quelconque, — qu'on peut enseigner la morale sans enseigner la science de la morale. A ce compte on peut faire un médecin de quelqu'un sans lui enseigner la science de la médecine et faire un maçon de quelqu'un sans lui enseigner la science de la maçonnerie, etc., etc.

Vraiment, on peut dire de belles choses quand on est docteur en philosophie et maître en pédagogie par-dessus le marché!

Si notre très progressif département de l'instruction publique voulait recevoir l'humble suggestion d'un simple mortel, nous lui dirions de faire subir un examen en sens commun à notre philosophe, avant d'infliger ses produits aux enfants manitobains.

Mais, vous savez, nous sommes dans le progrès . . à rebours!!

NOS ECOLES

Avant de donner les quelques chiffres que nous voulons porter à la connaissance du public, certaines remarques sont dans l'ordre.

On voudra bien prendre note que l'examen d'admission, ce qu'on appelle communément "Entrance", suppose déjà huit années d'école. Ce sont les élèves du huitième grade qui sont admis à subir cet examen. Ensuite commence l'école supérieure, grades neuf, dix et onze. Pendant ces trois années, les élèves sont admis à subir les examens de troisième, de deuxième et de première classe. Il y aura en plus une année d'école normale à faire pour ceux et celles qui veulent se livrer à l'enseignement.

C'est dire du coup que quatre-vingt-dix-neuf pour cent des écoles de la campagne, chez nous comme chez les autres, sont étrangères à ces examens. La raison est fort simple. Nous venons de dire que l'examen d'admission (entrance), suppose huit années d'école; et quand l'enfant commence très jeune et qu'il doit répéter les grades inférieurs, cela mène facilement à neuf et dix ans.

Nos bons cultivateurs, qui constituent l'immense majorité des nôtres, semblent bien dire qu'ils n'ont pas l'intention de faire des maîtres et maîtresses d'écoles de leurs enfants, et règle générale ces enfants sont retirés de l'école avant d'avoir pu y rester huit et neuf ans, tout en ayant, cependant, une bonne éducation élémentaire.

Il n'y aura donc que les écoles des villages et des campagnes très considérables qui présenteront des candidats aux examens officiels. Il n'y a pas lieu d'être surpris du nombre restreint de ces candidats. Ceci est vrai de toutes les écoles, les nôtres comme celles des autres.

Deuxième remarque.

On voudra bien ne pas perdre de vue que le Gouvernement, voulant montrer la largeur de son "fair play" britannique et son respect de la Constitution de ce pays, a banni, au moins dans les statuts, le français des écoles. Les examens sont donc subis exclusivement en anglais. L'histoire, la géographie, la littérature, tout y est, et en anglais. Ceci place les enfants de langue française dans une position singulièrement difficile. Nous voudrions voir les universitaires de langue anglaise mis dans cette situation, forcés à répondre en français, pour voir ce qu'ils feraient.

Malgré cela, voici des chiffres. Sur 238 jeunes gens et jeunes filles présentés aux examens, 233 sont admis, un grand nombre avec honneur, et plusieurs en tête des listes. Quand ils ne sont pas les premiers ils sont très près.

Et ce sont les enfants des écoles bilingues.

Voici le détail:

	Présentés	Admis
Académie Saint-Joseph, Saint-Boniface—filles	66	65
Académie Provencher, Saint-Boniface—garçons	45	43
Saint-Norbert	39	39
Sainte-Anne des Chênes	13	12
Saint-Jean-Baptiste	17	17
Saint-Léon	4	3
Saint-Alphonse	4	4
Letellier	15	15
Notre-Dame de Lourdes	6	6
Saint-Malo	2	2
Saint-Pierre Jolys	6	6
La Broquerie	5	5
Sainte-Agathe	2	2
Saint-Adolphe	11	11
Saint-Claude	3	3

Nous avons en mains de quoi faire certaines comparaisons que nous ne ferons pas, car notre désir n'est pas d'être désagréable, mais de faire connaître notre position. Nous laisserons aux autres de faire leur examen de conscience. Seulement nous invitons les braillards de chez nous et d'ailleurs, — surtout ceux de chez nous, — de vouloir bien mettre une sourdine à leurs lamentations sur l'anglais dans nos écoles.

On voudra bien ne pas perdre de vue que ces examens sont subis exclusivement en anglais, et que pour arriver dans les hautes classes à manoeuvrer l'anglais des matières comme la littérature et l'histoire, il faut que cette langue soit absolument soignée dans tous les grades inférieurs.

A bon entendeur salut!

P. S.—Nous n'avons que les chiffres du diocèse de Saint-Boniface.

LE MONDE A BESOIN DU PAPE

(**L'Action Catholique**)

Nous avons déjà rappelé la nécessité du rôle de la Papauté dans la vie internationale des peuples chrétiens, des peuples civilisés. Mais c'est un sujet sur lequel il faut plus que jamais revenir. Les jours tragiques que nous vivons pressent d'y revenir.

Et d'abord, quelle est la raison, le fondement juridique, si l'on peut dire, du rôle, que nous proclamons nécessaire et que les événements réclament, de la Papauté dans la vie internationale du monde civilisé? Est-ce simplement à titre de puissance ou d'autorité intellectuelle, ou encore à titre d'institution vénérable par son antiquité, la plus ancienne de toute l'Europe? Est-ce que l'autorité que suppose ce rôle d'intervention dans la marche des grands événements de l'histoire d'aujourd'hui et de demain, est une simple autorité morale, même la plus haute, telle qu'en donnent le talent, la science, le génie, la bonté, la sainteté?

Cette autorité morale appartient certes à la Papauté, plus qu'à toute autre puissance, mais là n'est pas principalement la raison, le titre qui lui donne droit de parole et même, si elle le jugeait utile, la décision doctrinale dans l'étude et la solution des problèmes dont dépendent la civilisation et la barbarie.

Le rôle du Pape dans le monde, la raison et le fondement non seulement de son autorité morale, mais de son autorité doctrinale, de sa juridiction sur toute question de morale politique, c'est Jésus-Christ, c'est Dieu, qui l'a indiqué d'autorité lorsqu'Il a dit aux Apôtres dont Pierre est le chef: "**Allez, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer tous les préceptes que Je vous ai donnés. Je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.**"

Les Apôtres et donc le Pape n'ont pas mission et autorité seulement auprès des âmes qui veulent les écouter, mais auprès des nations qui veulent sortir de la barbarie et vivre d'une vie civilisée. Leur mission est spirituelle, ce qui a fait croire aux esprits matérialisés qu'elle n'existe pas en réalité, qu'elle n'est qu'une fiction qu'ont dissipé les abondantes lumières de la civilisation moderne. Leur mission est spirituelle, ce qui fait conclure aux esprits non matérialisés et restés intelligents qu'elle dure toujours, qu'elle est indestructible, qu'elle survit à la mort des Etats et des Empires qui veulent mépriser l'élément spirituel pour s'appuyer sur la seule force matérielle.

* * *

Le règne de la force matérielle, c'est la barbarie, à laquelle le monde est retourné et qui menace aujourd'hui de l'écraser plus terriblement qu'à aucune époque passée. Le règne de l'élément spirituel, du droit, de la morale, dont le Pape est l'interprète et le définiteur le plus autorisé, c'est celui qu'appellent de leurs voeux — voeux confus et presque inconscients pour quelques-uns — tous ceux qui luttent aujourd'hui et qui meurent pour garder à l'Europe et au monde un peu de liberté, un peu de justice, un peu de civilisation échappant à la destruction du barbare, qui ne croit qu'à la force source unique du droit.

Là est le noeud de la question, le centre de la bataille: qui l'emportera dans les esprits, qui l'emportera sur les champs de bataille, de la force ou du droit? Or le droit n'est que la morale traduite, exprimée à l'usage des individus et des peuples.

* * *

Constitué par Dieu gardien, défenseur et interprète de la morale — de la morale naturelle et de la morale révélée — le Pape est le gardien et le défenseur du droit. Et sans le droit rétabli et sauvegardé, il n'y a pas de civilisation pour le monde, il n'y a pas de vie ni de civilisation pour les nations qui veulent croire à l'honneur et à la liberté. Ce n'est pas pour rien, ni seulement pour le monde des âmes individuelles que les Apôtres, gardiens de la morale et de la vérité sur laquelle repose la morale, ont été proclamés aussi le **sel de la terre et la lumière du monde.**

C'est sur ce fondement doctrinal que reposent, aux yeux des intelligences catholiques, l'autorité et le rôle du Souverain Pontife dans le monde.

C'est sur ce fondement doctrinal que viennent se coordonner et s'élèvent les autres raisons, les autres motifs de l'intervention et du rôle du Pape dans la société internationale. Ces autres motifs et ces autres raisons ont en eux-mêmes une réelle valeur, mais ils n'ont toute leur valeur que coordonnés et fondés sur cette base doctrinale.

* * *

L'histoire rend d'ailleurs cette vérité tellement évidente que nous citerons nombre de témoignages protestants qui, non seulement en appellent au rôle historique de la Papauté, mais qui entrevoient sur quelle base repose le droit qu'elle a à ce rôle.

Ecoutons aujourd'hui Guizot:

"A tout prendre, la papauté, et elle seule, a su être la vraie puissance médiatrice, en défendant, au nom de la religion, les droits naturels de l'homme contre les Etats, les princes et les divers peuples mêmes; c'est elle qui a su concilier les faibles avec les forts, en recommandant, partout et toujours, la justice, la paix, le respect des devoirs et des engagements, et c'est ainsi que la papauté a posé la pierre fondamentale du droit international, en se soulevant contre les prétentions et les passions de la force brutale."

Très juste et très clairvoyante constatation qui est toute à retenir. Elle indique un point important qu'oublient parfois des catholiques: c'est que par la religion et au nom de la religion, le Pape est le défenseur des droits naturels de l'homme et que c'est la papauté qui a posé la pierre fondamentale du droit international.

M. AIME BENARD FAIT SENATEUR

La semaine dernière, l'honorable Larivière, représentant de l'élément français manitobain au Sénat, donnait sa démission pour des raisons de santé. M. Aimé Bénard, député d'Iberville, lui succède.

Le nouveau représentant de l'élément français n'a que 44 ans. Il sera l'un des plus jeunes sénateurs à Ottawa.

La nomination de M. Bénard nécessitera une élection partielle dans Iberville.

LE TOURNOI DE TENNIS

Samedi et dimanche prochains, les parties finales du grand tournoi de tennis de l'Association d'Education se joueront sur les courts du Club de Tennis de Saint-Boniface. Il y aura thé et rafraîchissements servis sous la direction de Mlle Prud'homme.

DEUX POIDS....DEUX MESURES

Le mépris du français dans le domaine fédéral.

(Le Petit Canadien)

Dans sa livraison de juillet, le **Petit Canadien** a rapporté cet incident survenu à Windsor, le 25 mai, alors que des insultes gratuites et une détention arbitraire étaient infligées par les officiers de l'Immigration, à M. J.-J. Massé, qui avait persisté à demander en français un passeport pour les Etats-Unis.

Ce récit, nous l'avions tiré de la requête que Me Joseph-D. de Grandpré, procureur de M. Massé, adressait à M. W.-J. Roche, ministre de l'Intérieur. L'affaire a eu des développements qui jettent un jour nouveau sur le cas dont il est fait, en certains milieux, de notre langue en matière fédérale. D'un échange de télégrammes entre Me de Grandpré et M. Roche, il appert qu'il n'y avait pas, lors de l'incident, une seule formule française au bureau de Windsor. Et lorsque le ministre répond à la requête même, c'est pour prendre la part des fonctionnaires de l'Immigration.

S'appuyant sur leur version, il les justifie, en rappelant que "Mr. Massé appeared at our office when the staff was exceedingly busy and demanded to be examined in French, and there being no officer present at the time who spoke French he was detained until such officer could be secured. No doubt our officer felt aggravated to think that a man who could speak the English language fluently refused to be examined in English, which would not have necessitated any delay, but at the same time if there was any discourtesy shown by our official there was no excuse for same. I mean to send one of our inspectors to investigate this case more thoroughly, and trust there will be no repetition of this kind in future."

A cette première lettre du ministre, le procureur de M. Massé répond par une mise au point qui vaut d'être citée en entier: "Comme je vous l'ai déjà dit dans ma lettre précédente, au moment de l'incident en question il y avait dans la pièce voisine un officier de douane canadien-français, qu'on aurait pu facilement appeler comme interprète. D'ailleurs, en supposant même l'absence complète d'officiers de langue française ou pouvant comprendre le français, ce serait là une situation anormale créée par le Ministère même auquel vous présidez et dont les conséquences ne sauraient être en aucune façon imputés à M. Massé. Quoi qu'il en soit, on n'avait toujours pas le droit de garder Massé prisonnier dans un cachot étroit, jusqu'à l'arrivée de l'officier en question, et s'il n'y avait alors personne qui pût comprendre le français, il n'y avait que deux choses à faire: renvoyer M. Massé, en le priant de revenir plus tard, ou lui demander poliment d'attendre. Il aurait été d'autant plus facile d'en agir ainsi, que M. Massé lui-même s'était déclaré prêt à attendre le temps qu'il serait nécessaire.

"Je dois ajouter que lorsque M. Massé s'est présenté au bureau il n'y avait là, à ce moment, que quatre ou cinq personnes, et quand son tour fût arrivé il ne restait plus personne après lui; de sorte que l'officier Byrne était loin d'être écrasé par la besogne à ce moment. Quand même d'ailleurs l'aurait-il été, il n'en serait pas moins blâmable.

"Votre lettre contient en outre une autre tentative de justification de la conduite de votre officier que je ne puis manquer de signaler ici, tant elle m'a paru extraordinaire. Vous dites qu'il n'est pas étonnant que Byrne se soit trouvé exaspéré de voir que M. Massé demandait d'être entendu en français, bien qu'il pût parler parfaitement l'anglais — comme si un citoyen de langue française n'avait le droit de se servir de sa langue que lorsqu'il ignore l'anglais, et comme si les deux langues française et anglaise n'étaient pas sur un pied de parfaite égalité devant tous les services fédéraux, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. J'ose croire cependant que telle n'est pas l'exacte portée de votre pensée et que les mots vous ont trahi.

"Vous me permettrez d'ajouter, monsieur le Ministre, que je trouve singulièrement indulgente la façon dont vous qualifiez la conduite révoltante de l'officier Byrne quand vous dites que, si les faits dont nous nous plaignons sont vrais, le dit Byrne s'est rendu coupable d'un manque de courtoisie — "discourtesy". Il doit y avoir dans le vocabulaire de la langue anglaise d'autres mots plus énergiques pour flétrir la conduite d'un officier qui prive illégalement de sa liberté un sujet canadien, qui l'injurie de toutes les façons et qui lui nie même le droit de se servir de l'une des deux langues officielles du pays.

"Je vous sais gré, cependant, monsieur le Ministre, d'avoir reconnu implicitement les droits de la langue française en plaçant à la frontière, entre Windsor et Détroit, depuis la réception de ma lettre du 28 mai, un soldat parlant les deux langues, pour examiner les passeports de ceux qui ont à traverser la frontière, de même qu'en mettant à la disposition du public canadien-français du comté d'Essex des formules de passeport en français."

"Vous me disiez également dans votre lettre du 5 courant que pour vous rendre à notre demande vous vous proposiez d'instituer une enquête complète dans cette affaire. Je n'ai reçu aucun avis cependant depuis lors, du temps et du lieu où cette enquête devra être tenue, et j'espère que vous tiendrez votre promesse à ce sujet. Il va sans dire que mon client tiendra à être dûment représenté à cette enquête, et nous comptons de plus que le commissaire enquêteur qu'il vous plaira de nommer comprendra les deux langues officielles de ce pays, de manière à ce que M. Massé et les autres témoins de langue française qui seront entendus devant lui puissent l'être dans leur propre langue."

Comme le Ministre de l'Intérieur tarde à répondre, Me de Grandpré lui écrit le 3 juillet: "J'insiste de nouveau pour obtenir une enquête complète concernant cette déplorable affaire Massé. J'ai appris cependant depuis, par mon client, que pendant mon absence vous aviez envoyé à Windsor l'inspecteur en chef d'Immigration pour le Canada, un M. Reynolds, je crois, et que ce M. Reynolds avait interrogé M. Massé, de même que les autres témoins, chacun séparément, M. Massé ayant accédé au désir de votre officier enquêteur à ce sujet, malgré mon absence, afin d'amener par là une solution plus rapide dans cette affaire.

"Lors de cette entrevue de M. Massé avec M. Reynolds, ce dernier lui a demandé ce que nous exigions, et si nous insistions sur le renvoi des officiers incriminés. M. Reynolds a ajouté qu'il considérait les officiers en question à l'abri des poursuites judiciaires pour l'acte qui leur est reproché, en vertu de l'Ordre-en-Conseil leur conférant les pouvoirs relatifs à l'octroi ou au refus des passeports.

"Je ne m'arrêterai pas pour le moment à discuter cette opinion de M. Reynolds, que je considère absolument erronée, mais je me contenterai de vous dire que nous tenons avant tout à obtenir de vous-même justice pleine et entière, tant pour M. Massé que pour les Canadiens français d'Essex et du Canada en général, qui sont directement intéressés au respect et au maintien de leur langue comme langue officielle en matière fédérale.

"Nous devandons donc, premièrement, la nomination à Windsor d'une proportion raisonnable d'officiers d'Immigration Byrne, et sur celle de l'inspecteur en chef d'Immigration Adams, qui, sans avoir été aussi impoli que Byrne, a ratifié en tous points la conduite indigne de ce dernier, et pour forcer la main à M. Massé, a ensuite commis un abus de pouvoir en lui refusant, huit jours après l'incident en question, l'octroi d'un passeport sans aucune justification quelconque."

Le 12 juillet M. Roche se décide à répondre à la missive du 3. "I find from the Inspector's report that there were evidently faults on both sides. Apparently Immigration Officier Byrne did not show the courtesy that was expected of him and that was due Mr. Massé, and it is also regretted that our Officer in charge declined to issue a permit to leave Canada in favour of Mr. Massé when the latter gentleman was entitled to it. This last feature of the case, however, was straightened out the moment it was brought to the attention of Superintendent Scott.

"On the other hand, I think that since Mr. Massé is able to speak, read and write English perfectly, when there was no officer present who could conduct his examination in French, he might have been more reasonable and should not have insisted on being examined in French.

"You will realize that in the enforcement of such a regulation as was put into effect on the 25th of May, our officers met with great difficulty and were at their wits' end to handle the crowd under the terms of the Order-in-Council. We desire in such matters to recognize the legitimate rights of both French and English matters pertaining to their respective languages, and we have in our Immigration service at Windsor men who fortunately can speak both languages, while there are others not acquainted with the French language and some who have very little knowledge of English. We have our permit terms printed in both languages for the convenience of those seeking to leave Canada, and I am sure that sympathetic co-operation by the public on the one hand and the officers on the other will do much to avoid friction and annoyances that may occur from time to time."

Comme ses lettres du 23 juin et du 3 juillet sont restées sans réponse, Me de Grandpré revient à la charge, le 14 juillet; il se demande quelle peut bien être la raison de ces atermoiements:

"Serait-ce parce que vous avez l'intention d'ignorer les justes plaintes que nous avons faites? La nomination de quatre ou cinq officiers de langue anglaise à l'Immigration à Windsor, depuis cette affaire Massé, et le maintien en office des officiers Adams et Byrne, seraient de nature à nous le laiser croire.

"Je n'en persiste pas moins, monsieur le Ministre, à compter sur votre esprit de justice pour nous donner satisfaction pleine et entière dans cette affaire."

Le 24 juillet: "Par ailleurs vous essayez de nouveau de jeter le blâme sur Massé, parce que sachant l'anglais il aurait demandé à être examiné en français. Et vous ne dites rien de la présence d'un officier de douane de langue française dans la pièce voisine au moment de l'incident en question. Vous admettez d'ailleurs le droit indéniable de M. Massé de se faire examiner en français, c'est-à-dire dans l'une des deux langues officielles de ce pays.

"Mais, comme je vous l'ai fait remarquer déjà dans une lettre antérieure, ce qu'il y a de plus révoltant dans ce cas-ci, c'est que Byrne, en supposant qu'il était incapable dans ce cas-ci de faire l'examen de Massé en français ou d'avoir quelqu'un pour faire cet examen à sa place, aurait dû, tout simplement renvoyer poliment M. Massé, tandis qu'au lieu de cela, il l'a mis pendant trois heures au cachot noir, avec la détermination de lui faire demander pardon coûte que coûte pour avoir osé réclamer les droits de la langue française.

"Adams a endossé cette conduite ignoble de Byrne et son cas se trouve même aggravé par la conduite qu'il a tenue subséquemment à l'égard de Massé, à qui il a refusé injustement un passeport, que vous avez accordé par la suite.

"A mon humble avis vous vous trompez donc étrangement en essayant pour étouffer cette affaire de mettre la faute des deux côtés, et j'ose espérer que vous allez reconsidérer votre décision et nous rendre justice en démettant de leurs fonctions à Windsor les deux officiers incriminés, soit pour les placer à un autre poste, dans une partie quelconque du pays, soit pour les renvoyer complètement du service, suivant que vous le jugerez à propos.

"Vous avez encore tout récemment congédié un de vos officiers d'Immigration à Windsor, qui s'était permis d'insulter M. Tuson, le maire actuel de Windsor, en se servant à son égard d'un langage un peu cavalier; et je ne vois pas pourquoi vous n'en agiriez pas de même à l'égard de Byrne et Adams, dont la brutalité et l'iniquité vis-à-vis de Massé ont été cent fois pires que dans le cas de l'incident Tuson."

Et le 31 juillet: "Permettez-moi de vous faire remarquer que je n'ai pas encore eu de réponse à ma lettre du 24 juillet courant, et j'espère que vous voudrez bien me faire tenir cette réponse par le retour du courrier.

"Je profite de l'occasion pour attirer en même temps votre attention sur le fait que nous avons bien des difficultés à obtenir au Bureau d'Immagiration à Windsor les formules françaises de passeports que vous avez fait parvenir à Windsor au commencement de juin pour l'usage du public de langue française. A ma connaisance il est arrivé au moins sept ou huit fois que des Canadiens français se sont vu refuser une formule en français; chaque fois je m'en suis plaint auprès des officiers d'Immigration, et l'Inspecteur en chef Adams a prétendu que cela s'était fait hors de sa connaisance et m'a promis que cela ne se renouvellerait plus. J'en ai profité pour faire remarquer à Adams que ces formules de passeports devraient être mises à la portée du public comme les formules anglaises, et qu'on ne devrait pas les cacher comme on fait dans un bureau où le public n'a pas accès, de façon à nous forcer à les quémander.

"Apparemment, on ne s'est guère occupé cependant de ces représentations et des promesses qu'on m'avait faites, puisque encore vendredi dernier le 27 courant, un Canadien français du nom de Armand Markham s'est présenté au Bureau d'Immigration et s'est vu refuser une formule de passeport en français par l'officier d'Immigration Craig, qui était alors en charge du bureau, et quand j'ai appelé Craig au téléphone pour lui demander la cause de ce refus, il m'a expliqué que ces formules en français étaient gardées dans le bureau privé de l'Inspecteur Adams, dans un tiroir sous clef, et qu'il était incapable de se rendre à ma demande vu l'absence de Adams, qui, seul a les clefs du meuble en question.

"J'espère donc que vous voudrez bien voir à ce que des instructions formelles soient données à vos officiers d'Immigration à Windsor, pour que les formules françaises de passeport soient mises à la disposition du public de la même façon que les formules anglaises.

"Comptant recevoir une réponse à la présente ainsi qu'à ma lettre du 24 courant, j'ai l'honneur d'être, etc."

Il ressort de cette correspondance à l'argumentation si serrée, de la part de Me de Grandpré, et si faussement conciliante de la part de M. Roche, qu'il y a, chez les fonctionnaires de l'Immigration, deux mesures dans les égards et les traitements dus aux citoyens de ce pays, soit qu'ils parlent ou ne parlent pas l'anglais; qu'un citoyen bilingue devrait renoncer de bonne grâce à l'exercice de sa langue, pour l'accommodement des fonctionnaires anglais unilingues, enfin, qu'une insulte à la langue française est sans gravité.

En attendant le dénouement de cette affaire, où se manifeste l'énergie de la victime et de son procureur, saluons-les bien bas, car ils travaillent, en dépit de l'isolement, à faire entrer dans la pratique le plus important des articles du contrat fédératif: l'égalité des drots chez les deux races mères du Canada.

La Rédaction.

LES BLES CANADIENS EN AUSTRALIE

L'honorable Ministre de l'agriculture du Canada a reçu dernièrement une lettre de Sir Joseph Carruthers, du Conseil législatif de Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, l'informant du succès remarquable de certains blés canadiens, dont Sir Joseph a fait l'essai sur son domaine de Snowy River, à une élévation de 3,500 pieds, exposée à des gelées hâtives et tardives.

Le passage suivant, extrait de cette lettre, offre un intérêt spécial; il montre que certaines des variétés de blé introduites par le céréaliste du Dominion peuvent être très utiles dans d'autres pays que le Canada:

Je m'étois procuré de la semence de blé Marquis par l'intermédiaire de notre Ministère de l'agriculture il y a trois ans. J'ai donc pu comparer votre blé Marquis à celui de ma propre culture. J'ai constaté que le grain que vous m'avez envoyé est mieux nourri, plus égal et qu'il est d'un rouge foncé plus uniforme, mais après avoir fait pousser les deux blés côte en côte en 1916, j'ai trouvé que tous deux donnaient une récolte de même qualité, mais, le vôtre était plus pur. L'année dernière, j'ai distribué une grande partie du blé Marquis de ma récolte dans les Nouvelles-Galles du Sud et également dans Queensland, Victoria et le sud de l'Australie.

L'emploi de cette semence a donné de merveilleux résultats. On a obtenu jusqu'à 42 boisseaux à l'acre et la moyenne dépassait 32 boisseaux. Mes propres récoltes accusent une moyenne d'environ 38 boisseaux.

La rouille a été très répandue cette saison. Les tempêtes de vent et les pluies phénoménales ont fait verser la majeure partie de la récolte, à l'exception du Marquis qui a résisté presque entièrement à tout, rouille, pluie et vents. Il s'est montré supérieur à tous les blés qui l'entouraient.

C'est en 1915-16 que nous avons cultivé le blé Huron pour la première fois avec de la semence que vous nous aviez fournie et j'ai pu en distribuer six échantillons et en ensemencer environ dix acres moi-même. Les résultats ont été superbes. La production a été presque aussi bonne que celle du Marquis. La récolte n'a pas été attaquée par la rouille et se tient très droite. Le grain est très haut et n'accuse aucune détérioration sur le bel échantillon que vous m'avez envoyé.

J'en distribue, cette année, à environ cinquante cultivateurs et je crois que nous aurons 500 acres en blé Huron et 5,000 acres en blé Marquis la saison prochaine.

LES OEUFS

Leur soin

Loeuf appartient à la catégorie des produits périssables de la ferme. Combien difficile, en effet, de lui conserver toute sa valeur! Un rien lui est une cause de détérioration. Cependant pas de marchandise, dont le cultivateur prenne souvent moins de soin?

Voyez ce qui se passe. D'abord on a bien garde de laisser le coq continuellement avec le troupeau des pondeuses; on ne nettoie guère les nids, sur le bord desquels se juchent les volailles chaque nuit; on ne cueille les oeufs qu'une fois le jour, souvent le soir, après le ménage fini à l'étable et à l'écurie. Alors, les mains souillées, on saisit la première terrine rencontrée, peut-être encore humide, et l'on va sans plus de précaution y chercher les oeufs. On les apporte à la maison, où la ménagère ne se préoccupe nullement de leur procurer un endroit frais, parfois elle les déposera dans une armoire de la cuisine. Et encore si on les enlevait peu après; mais on les gardera deux et même trois semaines avant de les expédier.

Comment ensuite prétendre obtenir les hauts prix du marché? On perd sûrement de ce chef plus d'un demi million de piastres par année dans la seule province de Québec.

Il faut commencer par séquestrer les coqs, ne leur permettant pas de féconder les oeufs en dehors du temps de l'incubation; ils vous causeraient trop de tort. Un oeuf inféconde se conserve beaucoup mieux.

Les oeufs doivent en être enlevés au moins deux ou trois fois le jour et par des mains dont le contact ne les tache pas.

Pour les transporter à la maison, avoir un vase propre, ou, si le fond ne l'est pas suffisamment, le garnir préalablement d'un lit de grain.

A la maison, choisissez-leur un endroit frais, loin des odeurs fortes, telles que celles du pétrole, des matières pourrissantes, des légumes encavés, des oignons surtout. L'oeuf est comme le lait, il s'assimile vite le goût de ce qui l'entoure.

Enfin l'oeuf ne doit pas vieillir chez le producteur, puisqu'on ne lui prodigue pas le soin de la conservation à long terme. C'est entendu il doit partir dans les sept jours.

Ici reconnaissons les avantages des coopératives, qui ne vous pressent pas seulement de produire beaucoup d'oeufs et d'en prendre bien soin, mais qui vous fournissent les occasions de vous en débarrasser à de courts intervalles. Toutes les semaines au moins, elles les réclament avec instances.

Et pourquoi par votre négligence perdriez-vous 2, 3, 4 ou 5 sous la douzaine? Le consommateur sera toujours plus content de vous payer de bons oeufs 25 sous la douzaine que de vous en payer de défraîchis, de mauvais peut-être, 18 ou 20 sous.

Voici ce qu'a révélé une petite enquête récente dans une de nos villes. Il a été constaté que, sur douze oeufs achetés, quatre étaient vieillis ou gâtés, dans tous les cas non commestibles. Ces oeufs, payés apparemment 24 sous la douzaine l'ont donc été en réalité 36 sous, puisqu'ils reviennent à 3 sous l'oeuf après la disparition du tiers de la douzaine.

Le citadin gagnerait ainsi à payer, un plus haut prix, des oeufs qui seraient tous bons et le cultivateur gagnerait également à vendre une excellente marchandise qui ne lui aurait pas coûté davantage.

Les oeufs vieillis font subir des pertes aux consommateurs et aux producteurs; ils augmentent la cherté de la vie pour tous, sans bénéfice pour personne.

L'ONTARIO N'EN VEUT PAS!

L'information du "Devoir" sur le congrès libéral de Toronto est confirmé en tout point.

Toronto, 1. — L'Evening Telegram publiait, hier soir, sur une pleine page, le procès verbal de la réunion des députés et des candidats libéraux de la province d'Ontario, le 21 juillet dernier. Il dit que ce procès verbal, clavygraphié, a été communiqué à plusieurs hommes politiques et qu'il porte d'indiscutables preuves d'authenticité. Le document résume, en donnant les noms de chaque orateur, les déclarations faites à l'assemblée. Il confirme absolument la dépêche de Toronto publiée dans le **Devoir** du 14 août et démontre que le sentiment anticonscriptionniste est très répandu dans la province d'Ontario, que les députés libéraux conscriptionnistes ont reçu des membres de la conférence un accueil généralement froid et dans certains cas fort agressif.

PROVOCATEURS A L'OEUVRE

Montréal, 1. — Des personnes dignes de foi qui ont suivi les manifestations anticonscriptionnistes cette semaine nous affirment que les bris de vitres sont l'oeuvre d'une même bande. Ce sont toujours les mêmes figures que l'on voit, nous dit-on, et on semble en présence d'une véritable organisation.

Comme les dégâts ont été causés tout le temps chez des marchands et citoyens qui ne touchent ni de près ni de loin à la mise en vigueur du service obligatoire, les actes commis deviennent plutôt louches et le bruit se répand que Montréal est envahi par des agents provocateurs à la solde de gens qui ont intérêt à placer les Canadiens-français dans une mauvaise posture afin de justifier les représailles éventuelles.

LE PRIX DU BLE A CHICAGO

Il est fixé à $2.20 le minot

Washington, 31. — Le président Wilson, sur recommandation de la commission du contrôle des vivres, a fixé, hier soir, à $2.20 le minot, à Chicago, le prix du blé de première qualité.

Jeudi dernier avait lieu, à l'Académie Saint-Joseph, la réunion des anciennes élèves de l'Académie. Plus de cent personnes avaient répondu à l'appel.

Un salut solennel chanté par Mgr Béliveau ouvrit cete joyeuse réunion. Mlle Anna Baril présenta ensuite une adresse à Sa Grandeur, qui répondit en des termes touchants et félicita le Comité qui avait organisé cette réunion.

Un joli programme musical suivit. Mlle Ernestine Couture joua un ravissant solo de violon, Mlle Marguerite Prud'homme, accompagnée au piano par Mlle Alma Lemieux, chanta une très jolie romance. Enfin Mlle Lemieux nous fit entendre la célèbre Transcription de la Marseillaise, de Liszt, ce qui valut à Mlle Lemieux les honneurs du rappel.

La Rév. Soeur Clémentine fut nommée présidente honoraire du nouveau comité, avec Mme Arthur Cusson présidente et Mlle Baril secrétaire.

On se sépara assez tard dans la soirée en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.



Le monde catholique célèbre cette semaine, jeudi le 6, le troisième anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Benoit XV

LE SAINT-SIEGE ET LA PAIX

La note du Pape aux belligérants

Voici le texte du message adressé par Benoît XV aux puissances belligérantes, tel qu'il a été transmis de Londres à Paris:

Aux chefs

des peuples belligérants,

Dès le début de notre pontificat, au milieu des horreurs de la terrible guerre déchaînée sur l'Europe, nous nous [illegible] choses entre toutes [illegible] une parfaite impartialité à l'égard de tous les belligérants, comme il convient à celui qui est le père commun et qui aime tous ses enfants d'une égale affection; [illegible] à tous [illegible] la [illegible] sans [illegible] de religion [illegible] aussi bien [illegible] de charité que [illegible] spirituelle [illegible]; enfin, [illegible] également [illegible] pacificatrice, ne rien omettre, autant qu'il était en notre pouvoir, de ce qui pourrait contribuer à hâter la fin de cette calamité, en essayant d'amener les peuples et les chefs à des résolutions plus modérées, aux délibérations sereines de la paix, paix juste et durable.

Ce fut notre oeuvre pendant les trois douloureuses années qui viennent de s'écouler. On a pu facilement reconnaître que, si nous sommes toujours resté fidèle à une résolution absolue d'impartialité et à notre action de bienfaisance, nous n'avons pas cessé non plus d'exhorter les peuples et les gouvernants belligérants à redevenir frères, bien que la publicité n'ait pas été donnée à tout ce que nous avons fait pour atteindre ce très noble but.

Vers la fin de la première année de guerre, nous adressions aux nations en lutte les plus vives exhortations; de plus, nous indiquions la voie à suivre pour arriver à une paix stable et honorable pour tous.

Les atrocités de la guerre

Malheureusement, notre appel ne fut pas entendu; et la guerre fut poursuivie, acharnée, pendant deux années encore, avec toutes ses horreurs; elle devint même cruelle et s'étendit sur la terre, sur la mer et jusque dans les airs; et l'on vit s'abattre sur des cités sans défense, sur des villages tranquilles, sur des populations innocentes, la désolation et la mort. Et maintenant, personne ne peut imaginer combien se multiplieraient, s'aggraveraient les souffrances de tous si d'autres mois, ou, pis encore, d'autres années venaient s'ajouter au sanglant triennat. Le monde civilisé devra-t-il donc n'être plus qu'un champ de mort? Et l'Europe, si glorieuse et si florissante, va-t-elle donc, comme entraînée par une folie universelle, courir à l'abîme et prêter la main à son propre suicide?

Dans cette situation si angoissante, en présence d'une menace aussi grave, nous, qui n'avons aucune visée politique particulière, qui n'écoutons les suggestions ou les intérêts d'aucune des parties belligérantes, mais uniquement poussé par le sentiment du devoir suprême de père commun des fidèles, par les sollicitations de nos enfants qui implorent notre intervention et notre parole pacificatrice, par voix même de l'humanité et de la raison, nous jetons un nouveau cri de paix et renouvelons notre pressant appel à ceux qui tiennent entre leurs mains les destinées des nations.

Mais pour ne plus nous renfermer dans les termes généraux, comme les circonstances nous l'avaient conseillé par le passé, nous voulons maintenant descendre à des propositions plus concrètes et pratiques et inviter les gouvernements et les peuples belligérants à se mettre d'accord sur les points suivants qui semblent devoir être les bases d'une paix juste et durable, en leur laissant le soin de les préciser et de les compléter.

La paix par le droit

Tout d'abord le point fondamental doit être qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force morale du droit, d'où résulte un juste accord de tous pour la diminution simultanée et réciproque des armements selon des règles et des garanties à établir dans la mesure nécessaire et suffisante pour le maintien de l'ordre public en chaque Etat, et pour la substitution aux armées d'une institution d'arbitrage avec une haute fonction pacificatrice, selon des règles à concerter et des sanctions à déterminer contre l'Etat qui se refuserait soit à soumettre les questions internationales à un arbitrage, soit à en accepter les décisions.

Une fois la suprématie du droit ainsi établie, on enlève tout obstacle aux voies de communication des peuples en assurant par des règles à fixer également la vraie liberté et la communauté des mers, ce qui d'une part éliminerait les multiples causes d'un conflit et d'autre part ouvrirait à tous de nouvelles sources de prospérité et de progrès.

Quant aux dommages à réparer et aux frais de la guerre, nous ne voyons d'autre moyen de résoudre la question qu'en posant comme principe général une remise des dettes entière et réciproque, justifiée du reste par les bienfaits immenses à retirer du désarmement, d'autant plus qu'on ne comprendrait pas la continuation d'un pareil carnage uniquement pour des raisons d'ordre économique. Si pour certains cas, il existe à l'encontre des raisons particulières, qu'on les pèse avec justice et équité.

Les restitutions territoriales

Mais ces accords pacifiques, avec les immenses avantages qui en découlent, ne sont pas possibles sans la restitution réciproque des territoires actuellement occupés; par conséquent, du côté de l'Allemagne, l'évacuation totale de la Belgique avec garantie de sa pleine indépendance politique, militaire et économique vis-à-vis de n'importe quelle puissance; l'évacuation également des territoires français; du côté des autres parties belligérantes, semblables restitutions des colonies allemandes.

Pour ce qui regarde les questions territoriales, comme par exemple celles qui sont débattues entre l'Italie et l'Autriche, entre l'Allemagne et la France, il y a lieu d'espérer qu'en considération des avantages immenses d'une paix durable avec désarmement, les parties en conflit voudront les examiner avec des dispositions conciliantes, tenant compte dans une mesure juste et possible, ainsi que nous l'avons dit autrefois, des aspirations des peuples, et à l'occasion, en faisant coordonner les intérêts particuliers avec le bien général de la grande société humaine.

Le même esprit d'équité et de justice devra diriger l'examen des autres questions territoriales et politiques, notamment de celles relatives à l'Arménie, aux Etats balkaniques, aux territoires faisant partie de l'ancien royaume de Pologne, auquel en particulier ses nobles traditions historiques, les souffrances endurées spécialement pendant la guerre actuelle doivent justement concilier les sympathies des nations.

Paternelle adjuration

Telles sont les principales bases sur lesquelles nous croyons que doit s'appuyer la future réorganisation des peuples. Elles sont de nature à rendre impossible le retour de semblables conflits et à préparer la solution de la question économique si importante pour l'avenir et le bien-être matériel de tous les Etats belligérants.

Aussi, en vous les présentant à vous, qui dirigez à cette heure tragique les destinées des nations belligérantes, nous sommes animés d'une douce espérance, celle de les voir acceptées et de voir ainsi terminer le plus tôt possible la lutte terrible qui apparaît de plus en plus comme un massacre inutile. Tout le monde reconnaît d'autre part que, d'un côté comme de l'autre, l'honneur des armes est sauf.

Prêtez donc l'oreille à notre prière; accueillez l'invitation paternelle que nous vous adressons au nom du divin Rédempteur, prince de la Paix, réfléchissez à votre très grave responsabilité devant Dieu et les hommes. De vos résolutions dépendent le repos et la joie d'innombrables familles, la vie de milliers de jeunes gens, la félicité, en un mot, des peuples auxquels vous avez le devoir absolu d'en procurer le bienfait.

Que le Seigneur vous inspire des décisions conformes à sa très sainte volonté; fasse le ciel qu'en méritant les applaudissements de vos contemporains, vous vous assuriez aussi auprès des générations futures le beau nom de pacificateur. Pour nous, étroitement uni dans la prière et la pénitence, à toutes les âmes fidèles qui soupirent après la paix, nous implorons pour vous, le divin Esprit lumière et conseil.

Benoit XV.

Du Vatican, 1er août 1917.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES C.-F. DU MANITOBA
47, rue Masson, S.-Boniface
C. P. 20. — Tél. M. 4928

Les commissions scolaires qui n'auraient pas encore trouvé d'institutrice pour le prochain terme scolaire sont priées de s'adresser, le plus tôt possible, à l'adresse sus-mentionnée.

Il nous reste encore à compléter la liste des commissaires d'écoles de nos arrondissements bilingues. Nous tenons beaucoup à posséder cette documentation. C'est pourquoi nous serons bien obligés à ceux qui auront la bonté de nous fournir les renseignements que nous demandons.

Une organisation suivie est, dans toute entreprise, le meilleur gage du succès. C'est pourquoi un comité permanent s'occupe actuellement de la formation de nouvelles sections paroissiales de l'Association et du fonctionnement de celles déjà existantes.

Nous comptons sur l'encouragement positif de nos paroisses.

M. LAVERGNE PORTE PLAINTE

Québec, 31. — M. Armand Lavergne a porté plainte, hier, en cour des Sessions de la Paix, contre Fred. Francis, un soldat revenu récemment du front, qu'il accuse d'assaut. M. Lavergne était à causer, mardi, en compagnie de quelques officiers revenant d'Europe, au Château Frontenac, lorsque Francis vint se mêler à la conversation, injuria M. Lavergne et tenta même de le frapper.

Il faillit y avoir des coups entre les deux hommes mais les interlocuteurs de M. Lavergne intervinrent et firent éloigner le provocateur de l'ex-député de Montmagny.

LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée, pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B. — La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AU CLUB "LE CANADA"

Des avis ont été envoyés aux membres actionnaires et actifs du club "Le Canada", les convoquant à leur assemblée annuelle dans leur local, 282 rue Main, en face du Bureau Industriel, pour lundi le 17 septembre, à 8 h. 30. du soir.

L'article IV de la constitution du Club se lit comme suit:

Art. IV.—Une assemblée générale annuelle de tous les membres actionnaires et actifs du Club est tenue dans ses salles ou dans tout autre endroit déterminé par le Conseil d'Administration, le troisième lundi de septembre, si c'est un jour juridique, sinon, le jour juridique suivant, et à cette assemblée les membres présents ayant droit de vote élisent un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et cinq administrateurs; ces neuf administrateurs forment le Conseil d'Administration dont le quorum est de cinq membres. L'élection du Conseil d'Administration se fait à la majorité absolue des votes des membres présents, ayant droit de vote, et, sur demande de cinq membres, le vote est pris au scrutin secret. Les affaires du Club sont sous le contrôle du Conseil d'Administration.

A l'assemblée générale annuelle, le trésorier soumet un état complet et exact de toutes les affaires du Club pour l'année qui vient de s'écouler, jusqu'au 31 août alors dernier. Ce rapport est certifié par deux commissaires aux comptes, qui sont nommés au commencement de l'année par le Conseil d'administration.

Ne peuvent faire partie du Conseil d'Administration que les membres actionnaires actifs.

* * *

L'une des premières choses dont s'occupera le nouveau Conseil d'Administration, après son élection, sera de nommer un comité chargé de reprendre, aussitôt que possible, la série de parties de cartes qui a trouvé tant de faveur parmi les membres et les amis du club, l'hiver dernier.

* * *

La salle à manger du Club continue à donner satisfaction à ses habitués et aux invités dont ceux-ci sont souvent accompagnés.

SAINT-BONIFACE

Baptême

Le 27 août. — Marie-Rose-Thérèse, fille de Joseph Dupuis et de Agathe Delorme.

* * *

Sépulture

Le 27 août. — Marie-Anne-Georgette, fille de D.-G. Langlois et de Aline Viau, décédée à l'âge de 17 mois.

* * *

Le 30 août eut lieu, à l'Académie St-Joseph de Saint-Boniface, la première asemblée annuelle des anciennes élèves.

La réception commença à 7½ heures p.m., et à 8 heures la bénédiction solennelle du Saint Sacrement fut donnée par Sa Grandeur Mgr Béliveau, assisté de M. l'abbé Jubinville, curé, de M. l'abbé Prud'homme et de M. l'abbé Caron. Nous eûmes le plaisir d'entendre du chant magnifique par des religieuses anciennes élèves.

La réunion se fit ensuite dans une des grandes salles de l'école, où l'adresse suivante fut présentée à Mgr Béliveau par Mlle Baril:

Monseigneur et Vénéré Père,

Les anciennes élèves de l'Académie Saint-Joseph convoquées à leur assemblée annuelle jubilent de se réunir ce soir sous le regard paternel de leur Vénéré Archevêque. Nous constatons avec reconnaissance que, malgré les lourdes charges qui retombent sur vos épaules de Chef Diocésain, vous pouvez disposer de quelques moments pour venir nous encourager et nous bénir. Nous n'oublions pas d'ailleurs que c'est une continuation de l'intérêt que vous nous avez porté dès notre enfance. Nous signalons entre autres ces admirables leçons de catéchisme qu'il nous fait tant plaisir de rappeler à la mémoire du coeur. Ce retour vers le passé évoque aussi d'autres souvenirs bien doux et le dévouement de nos bonnes maîtresses en est un des plus vivaces. Nous avons l'insigne bonheur d'avoir encore parmi nous quelques-unes de nos anciennes maîtresses, et cette réunion sous le toit de notre Alma Mater nous permet de dire toute notre reconnaissance aux bonnes et dévouées religieuses qui ont si bien préparé notre avenir par une éducation soignée et qui continuent encore de nous aider par leurs bons conseils.

Cette fête familiale reporte aussi nos pensées vers cette vénérée fondatrice, Mère Marie-Rose, dont on célèbre aujourd'hui la fête patronale dans toute la communauté des SS. NN. de Jésus et de Marie. Nous nous unissons de coeur et d'âme à nos chères maîtresses, ses dignes filles, dans un hymne de reconnaissance. Louange à Dieu d'avoir suscité au Canada, cette âme d'apôtre, cette femme éducatrice, dont les saintes leçons et les exemples de vertu se perpétuent de génération en génération sur les enfants privilégiés des écoles et des pensionnats des distinguées religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie.

Quand à nous, nous souhaitons pouvoir souvent nous réunir sous la houlette bénie de notre Bon Pasteur et nous, vous promettons, Monseigneur, de travailler dans la mesure de nos faibles capacités à coopérer aux grandes oeuvres qui vous intéressent à ces heures difficiles où l'horizon est si gros d'orage. Nous vous prions de bien vouloir bénir cette humble partie de votre troupeau qui se nomme

Les anciennes élèves de
l'Académie Saint-Joseph
de Saint-Boniface.

En réponse, Monseigneur félicita les anciennes élèves du succès de leur fête annuelle et du grand nombre réunies à cette occasion. Il nous fit constater que plusieurs avaient choisi la meilleure part et que, en effet, on compte une trentaine de religieuses sorties des rangs des élèves de l'Académie Saint-Joseph.

Monseigneur nous dit aussi que ses occupations ne l'empêcheraient pas de venir avec plaisir, lorsqu'il sera invité à de semblables réunions.

Un goûter et des rafraichissements furent servis, et nous eûmes le privilège de jouir d'un programme musical très apprécié. Solo de piano par Mlle Lemieux, Solo de violon par Mlle Ernestine Couture. Chant par Mlle M. Prud'homme.

On proposa ensuite une réunion annuelle pour le 15 août prochain, et l'assemblée se chosit le conseil suivant:

Présidente honoraire: Rév. Sr M.-Godefroy, supérieure de l'Académie Saint-Joseph.

Vice-présidente honoraire: Sr M.-Clémentine.

Présidente: Mme J.-A. Cusson.

Vice-présidente: Mme Alph. Beaudry.

Secrétaire-trésorière: Mlle Anna Baril.

Conseillères: Rév. Sr M.-Roger, Mme Hébert, Mme Gauthier, Mlle Eva Couture, Mlle Itha Bédard.

L'enrégistrement des noms montre que cent deux anciennes écolières vinrent visiter leur Alma Mater.

Nous remercions les Révérendes Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de leur gracieuse hospitalité, et nous ne pouvons que féliciter les organisatrices de cette agréable soirée.

Une ancienne.

* * *

"C'est un remède qui n'a pas son égal; il soulage le rhumatisme et donne de l'appétit." Ainsi écrit M. Frank Harmy, de Fond du Lac, Wis., au sujet du vieux remède herbeux, éprouvé par le temps, le Novoro du Dr Pierre. Ce n'est pas un remède de pharmacie. Une petite brochure racontant l'histoire de la découverte de ce remède est envoyée gratis sur demande. S'adresser au Dr Peter Fahrney and Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada, libres de tous droits.

* * *

LE TOURNOI DE TENNIS

Samedi, dimanche et lundi, les amateurs de tennis se sont engagés dans leur tournoi annuel au profit de l'Association d'Education. A part de très rares exceptions, tous ont été ponctuels à jouer leur match à l'heure fixée, de sorte que les rondes préliminaires ont été vite complétées et que les finales seront débattues dimanche prochain.

Tel que prévu, la plupart des matches ont été contestés à souhait. Le jeu de nos amateurs s'est considérablement amélioré depuis l'an dernier; leur coup de raquette est plus précis bien que plus violent; la tactique est devenue un facteur appréciable dans leurs joutes. En définitive, les visiteurs qui ont assisté aux parties de tournoi jusqu'à maintenant ont pu se rendre compte que les parties de samedi et de dimanche prochains vont être des exhibitions de tennis de premier ordre.

Dès la première ronde des simples handicap, le triage amena l'un contre l'autre Lacerte et Raymond. C'était un début de tournoi très intéressant. Raymond, l'une de nos meilleures raquettes, était d'avance considéré comme l'un des gagnants possibles de ce concours, et le sort l'amenait contre un joueur qui pouvait l'éliminer dès le début. Ce fut la principale joute de l'après-midi.

Lacerte, profitant de l'énervement de son adversaire et habitué au court sur lequel le match se jouait, prit le premier set 6—4; Raymond, cependant, se ressaisit, et retrouvant son grand service et ses balles placées sur les lignes de côté, pris les deux sets suivants, et le match à 6—2, 6—3.

En même temps, S.-J. Dussault donnait à / De Jardin l'occasion d'utiliser toute son habileté dans un match très contesté que le dernier ne gagna qu'après deux longs sets.

Dimanche et lundi, le tournoi s'est continué rondement. Parmi les nombreuses parties jouées, les deux victoires consécutives de Mlle Olivier et de son frère Paul, dans les doubles mixes sont dignes de mention.

Lundi après-midi, les amateurs ont pu voir l'équipe de De Jardin et Trudel l'emporter, dans les doubles, contre Raymond et Bougard. Ce fut une belle rencontre. L'équipe locale fit un bon début et les spectateurs leur accordèrent, un instant et d'avance, la victoire. Mais un manque d'ensemble et de cohésion joint à un jeu plus combiné de leurs adversaires les amena subitement à la défaite et à la ruine de leurs chances pour le championnat. Après avoir gagné le premier set à 7—5, ils perdirent facilement les deux suivants à 6—3; 6—0.

Une bataille en règle fut la rencontre entre Bégin et E. Prendergast. Tous les deux sont réputés des champions possibles, et il était certain qu'ils allaient se livrer une lutte sans merci. Bégin, grâce à ses récents succès dans le dernier tournoi de Winnipeg, était peut-être le favori, mais son adversaire n'était pas homme à s'avouer vaincu d'avance. Tous les deux embarquèrent sur le court en parfaite condition, et après les préliminaires d'usage, la partie commença. Prendergast gagna la première partie, surtout sur des erreurs de Bégin, qui ne s'améliora pas jusqu'à ce que les parties fussent 3 à 0 contre lui. Dès lors, il changea son jeu et eut vite fait de gagner trois parties de suite et d'égaliser les chances. La partie suivante fut très longue et très contestée, n'allant pas moins d'une dizaine de fois à avantage. Finalement, Bégin en suivant à propos son service au filet intercepta le retour et finit la passe et la partie en sa faveur, sur le service de Prendergast, Bégin prit encore les deux premiers points et il semblait bien que la partie allait encore lui revenir. Mais Prendergast réussit à compter deux fois avec le service et à prendre les deux autres points qui lui gagnaient la partie et rétablissaient l'égalité. Mais là s'arrêta son effort, et Bégin gagna les deux parties suivantes et, le set à 6—4. Au cours de ce set, le tennis joué fut de tout premier ordre et les deux adversaires prouvèrent qu'ils étaient de taille à déchampionniser bien des bons joueurs.

Le second set fut un renversement complet du premier. Le jeu fut médiocre. Prendergast le gagna facilement à 6—0. Dans le troisième set, cependant, Bégin se retrouva lui-même et sembla vouloir opérer une répétition du premier. Mais Prendergast se montra à la hauteur de la tâche et, après de brillants rallies, gagna le set et le match à 6—4. Avec sa victoire Prendergast est entré dans les semi-finales, où il aura pour adversaire le gagnant de De Jardin vs Bougard, qui se rencontreront mercredi après-midi.

Une autre rencontre intéressante de lundi fut la joute Raymond et Bougard contre Roy et Lacerte, dans les doubles handicap. Roy, en parfaite maîtrise de son service et de son smash dangereux, prouva qu'il est un joueur aussi redoutable en double qu'il l'est en simple. Le match revint à Roy et Lacerte par le score de 6—2, 6—3.

Il est bien d'autres joutes qui mériteraient d'être mentionnées. Malheureusement le temps et l'espace manquent. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

Les organisateurs de ce tournoi tiennent à rappeler que la recette entière doit en être versée à l'Association d'Education. Or, samedi et dimanche prochains sont jours réservés pour les semi-finales et les finales des différents concours. Grâce à de nombreux donateurs, on sera en mesure de servir le thé et des rafraîchissements, sur le terrain, moyennant une somme modique, et chaque centin versé entrera dans la recette nette du tournoi.

Il faut réaliser la somme de $200; il est à souhaiter que ce sera fait dimanche soir.

DEMANDE A LOUER

Maison pouvant servir de restaurant. Avec demi acre de bon terrain pour jardinage. A proximité d'une église catholique et d'une gare. Adresser la Liberté.

La Maison Blanche annonce l'ouverture de ses rayons de modes pour la saison d'automne. Elle vient de recevoir le plus beau et le plus varié de tous genres de chapeaux garnis, formes, garnitures, etc. Les prix, comme d'habitude, seront des plus bas. Rendez lui une visite pour vous convaincre. —ann.

M. MEIGHEN SECRETAIRE D'ETAT

C'est maintenant au tour de M. Meighen de cumuler deux portefeuilles dans le cabinet fédéral. Il sera désormais solliciteur-général et secrétaire d'Etat.

Ottawa, 29. — L'hon. Arthur Meighen, solliciteur général, a été assermenté comme secrétaire d'état. Il continuera à remplir les fonctions de solliciteur-général et remplacera en même temps l'hon. E.-L. Patenaude, qui démissionnait, il y a quelque temps, sur la question de la conscription.

Le transfert de M. Meighen ne serait qu'une mesure temporaire en attendant la réorganisation du cabinet. Comme bras droit du premier ministre, M. Meighen restera dans le cabinet, mais il n'est pas encore certain qu'il gardera le portefeuille qu'il détient actuellement. L'assermentation eut lieu devant M. R. Boudreau et comme le nouveau secrétaire d'état faisait déjà partie du Conseil Privé il ne fut pas nécessaire que la cérémonie eut lieu en présence du gouverneur général.

Une des raisons, qui auraient poussé le gouvernement à faire ce changement, c'est que les élections approchent et que toutes les mesures à cet effet doivent passer par la filière du département d'état.

A VENDRE

A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à

Bernier, Blackwood et Bernier,
Avocats,
401 Somerset Bldg, Winnipeg.

A VENDRE

Maison à vendre, avec étable et puits. Très bien située, près de l'église. Pour tous renseignements, s'adresser à

Mme Girardin,
Dunrea, Man.

ON DEMANDE

Une institutrice ou un instituteur pour l'école Saint-Roch, La Broquerie. S'adresser à

Alfred Choiselat,
Secrétaire de l'arrondissement,
La Broquerie, Man.